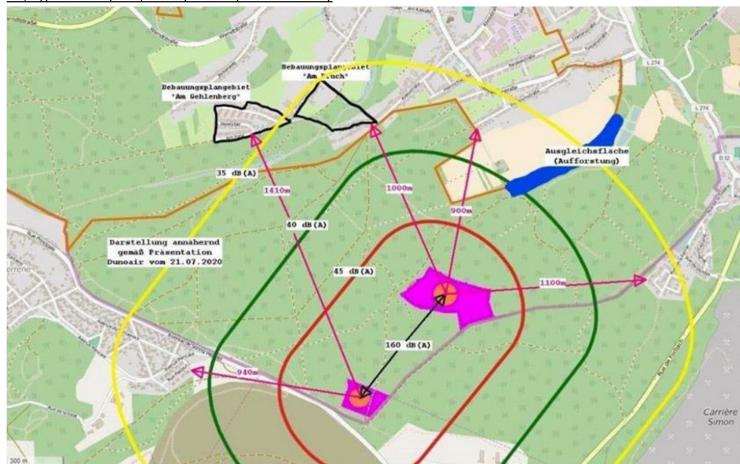


Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

[Télécharger la pièce jointe originale \(observ projets éoliens-BRUIT.pdf\)](#)

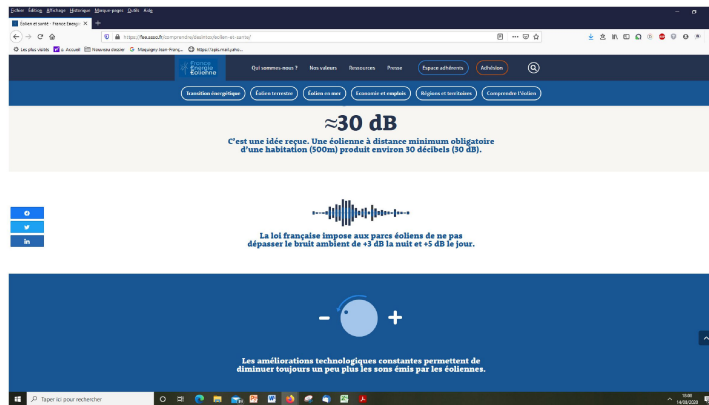
Document : observ projets éoliens-BRUIT.pdf, page 1 sur 4

PROJET EOLIEN en forêt de Krughütte (à la frontière franco-allemande) Klarenthal-Schoeneck et Petite-Rosselle
(Schoeneck : signifie « joli coin ») – Société porteur du projet : DUNOIR
Eoliennes de près de 250m de hauteur - marque ENERCON - Modèle E138-E160 - Puissance 4,2 MW - 4,6MW
A 1410 m de l'éolienne : 35 dB !! **pour rappel : France Energie Eolienne affirme qu'une éolienne fait environ 30 dB à 500 m !!**
<https://fee.asso.fr/comprendre/desintox/eolien-et-sante/>



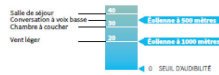
Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

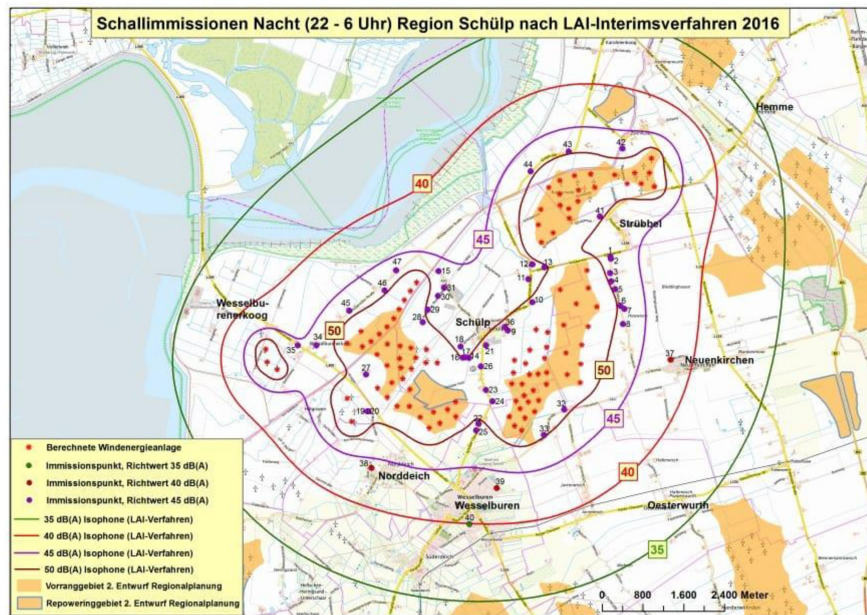
Document : observ projets éoliens-BRUIT.pdf, page 2 sur 4



<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-eolien-en-10-questions.pdf>

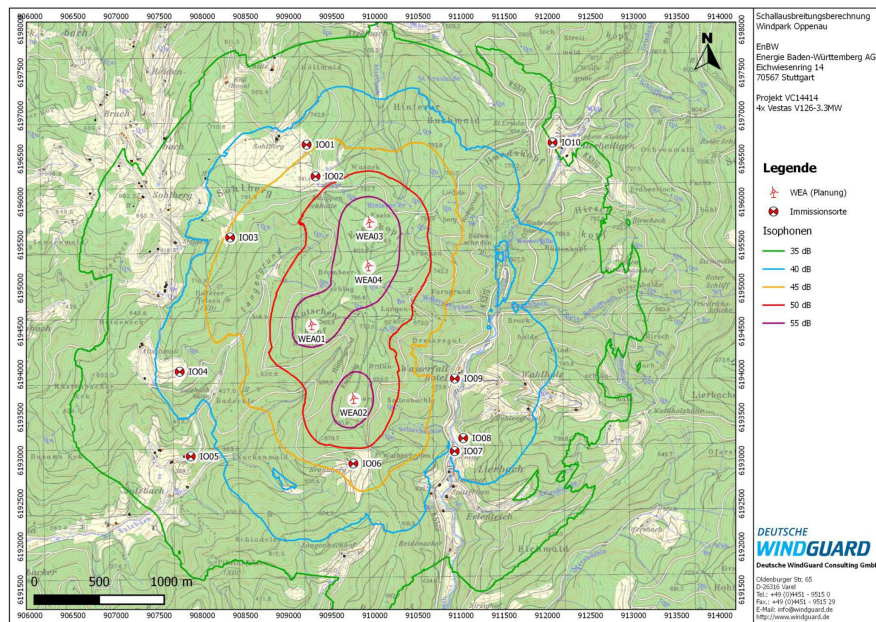
extrait d'un document de l'ADEME (avril 2019) : « Les éoliennes émettent un bruit de fond, principalement des basses fréquences entre 20 Hz et 100 Hz. Ce bruit est dû à des vibrations mécaniques entre les composants de l'éolienne et au souffle du vent dans les pales. À 500 mètres de distance (distance minimale entre une éolienne et une habitation), il est généralement inférieur à 35 décibels : c'est moins qu'une conversation à voix basse. » Les machines sont de moins en moins bruyantes »





Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

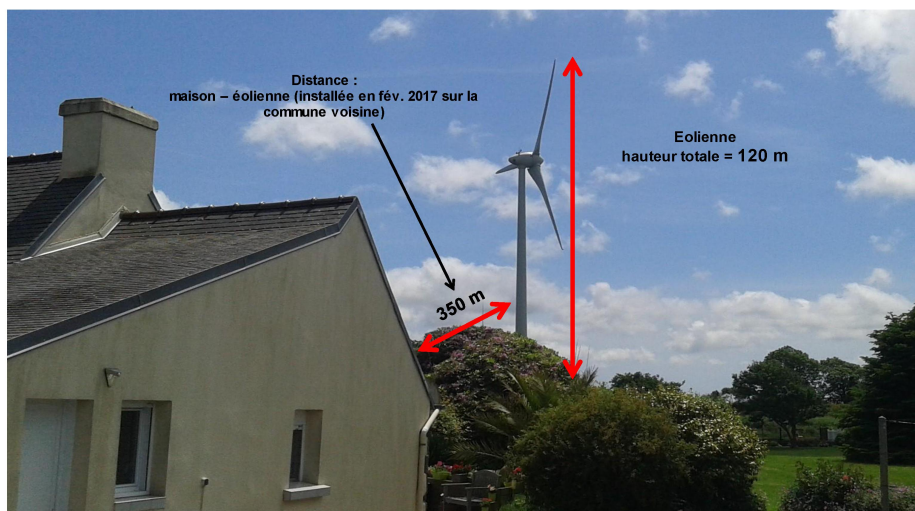
Document : observ projets éoliens-BRUIT.pdf, page 4 sur 4



Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

[Télécharger la pièce jointe originale \(observ projets éoliens-PHOTO.pdf\)](#)

Document : observ projets éoliens-PHOTO.pdf, page 1 sur 1



[Télécharger la pièce jointe originale \(enquête publique projet éolien SAINT SAUVEUR D'AUNIS.pdf\)](#)

Document : enquête publique projet éolien SAINT SAUVEUR D'AUNIS.pdf, page 1 sur 6

A l'attention du commissaire enquêteur,

Je suis contre le projet de parc éolien à **SAINTE SAUVEUR D'AUNIS**

Encore un projet où l'argent est privilégié au détriment de l'environnement, de la biodiversité, de la santé des riverains et des animaux !

Un exemple : le parc éolien des 4 Seigneurs de la société ABO WIND, situé près de Nozay en Loire Atlantique.

Depuis son installation en 2012, 2 agriculteurs proches du parc éolien ont perdu plus de 400 vaches (Didier Potiron et Céline Bouvet) sans compter les problèmes de vêlage, de veaux morts-nés, de mammites, de baisse de la production et de la qualité du lait etc ... Par ailleurs, de nombreux riverains ont des problèmes de santé et ont consulté un médecin généraliste et/ou un médecin spécialisé en pathologies environnementales. Malgré plusieurs études, il n'a pas encore été possible de démontrer le lien entre les éoliennes et tous les problèmes de santé sur le vivant qui peuvent en découler. Des études ont été réalisées sur ce parc éolien ces dernières années sans apporter de réponses aux interrogations. Or, pour constater le lien entre les problèmes et les éoliennes, il faudrait arrêter les éoliennes pendant plusieurs semaines, ce que refuse la société **ABO WIND**. Récemment, non seulement, cette société a décidé de la période où elle veut bien arrêter ses éoliennes pour des études (printemps-été), mais, en plus, elle veut décider de la durée de l'arrêt (max.10 jours), tout cela, avec la contre partie, que le procès avec les agriculteurs, prévu mi-avril 2021, soit reporté à septembre 2021 !! Entre temps, l'ETAT réfléchi soit à une reconversion des agriculteurs, soit au déplacement des bâtiments agricoles !! Si plus de preuves, à fortiori, pas de responsables !!

Pourtant, personne ne peut nier la concomitance des problèmes avec l'installation des éoliennes, d'autant que de nombreux cas similaires existent ailleurs en France mais aussi à l'étranger. Il est grand temps d'avoir des explications à ce que l'on qualifie de « mystère » !

L'installation d'éoliennes terrestres ou offshore est une « catastrophe écologique ».

Déboiser des forêts pour y installer des éoliennes est une ineptie. Idem pour l'implantation d'éoliennes dans des prairies, dans des terres agricoles, dans des zones Natura 2000 etc...

Où est l'écologie lorsqu'on remplace des arbres par des éoliennes qui sont par ailleurs, ou fabriquées en Allemagne, ou en Chine, ou au Danemark ?

Les éoliennes font du bruit, génèrent des infrasons, des basses-fréquences, des champs électromagnétiques qui affectent les humains mais aussi les animaux. L'ANSES, comme pour l'amiante, les pesticides etc.... n'a pas le courage de dénoncer le lien entre les problèmes de santé des personnes et les éoliennes. Le dernier rapport de l'ANSES de 2017 n'a pas fait d'études sur les nombreux pacs éoliens où les riverains se plaignent : pas de relevés d'infrasons, ni de basses fréquences, ni de champs électromagnétiques etc... pourtant beaucoup de riverains vivant à 500m - 750m - 1000m - 1500m des éoliennes souffrent. Soi-disant, toutes les personnes se plaignant des éoliennes sont des anti-éoliens et donc l'Etat, qu'il soit français ou allemand, les méprisent. Pourtant, les infrasons qui par définition sont inaudibles, peuvent être ressenties par des personnes sensibles et/ou ayant des pathologies cardiaques, épilepsie, électro-hypersensibles etc Les constructeurs (allemands) d'éoliennes prétendent que les infrasons ne seraient pas audibles au-delà de 500m !! Or, aucune mesure d'infrasons d'origine industrielle (éolienne), pour la partie inaudible, n'a été effectuée par des scientifiques français. La portée des infrasons est de plusieurs kilomètres. Le Pr Christian VAHL (cardiologue de l'université de Mainz) a constaté, lors de ses récentes recherches, que les infrasons ont une incidence sur le muscle cardiaque.

L'Académie de Médecine recommande depuis 2006, une distance de plus de 1500m entre les éoliennes et les habitations afin de réduire la nocivité du bruit éolien. En effet, plus les éoliennes sont hautes et puissantes pour des raisons de rentabilité, plus elles sont nocives. L'ANSES, début 2020 en est encore à étudier la faisabilité d'une étude épidémiologique alors que l'Académie de Médecine la recommandait dès 2006 ! Pourquoi ces études ne sont toujours pas réalisées ? Par crainte des résultats qui stopperaient l'implantation des éoliennes ?

Je relève que sous la pression des lobbies et/ou des politiques, les médecins de l'ANSES rédigent des rapports favorables à la politique gouvernementale et que l'ensemble du corps médical se réfère aux conclusions de l'ANSES car, si tel n'était pas le cas, il subirait des sanctions.

La Suisse a récemment étudié les infrasons, en particulier l'intensité des infrasons émis par les éoliennes et sa dépendance du sous-sol et d'effets résonnants dans les constructions. (Cf. : <https://www.paysage-ilibre.ch/?p=1889&fbclid=IwAR1kBebDQebREelCkVWQEo-DWJYLnFv20Lv1ctoKaCcVJKVvXfCi061zfk>)

"Jusqu'à présent, la grande majorité des études sur l'impact sanitaire des infrasons émis par les éoliennes ne considèrent que les émissions mesurées dans l'air. Or c'est dans le sol que se situe le problème : des mesures effectuées dans le voisinage de plusieurs parcs éoliens montrent que des intensités d'ondes de vibrations importantes dans les sols se propagent loin des machines, parfois à plusieurs kilomètres. Convertis en décibels sonores acoustiques, les niveaux d'intensité sont très élevés dans le voisinage de certains parcs. À ces niveaux de vibrations s'ajoutent des effets de résonance dans les bâtiments, qui peuvent multiplier la vibration externe par 10 voire 20 selon le bâtiment. Cette résonance dite de Helmholtz explique pourquoi certains habitants sont plus touchés que d'autres."

Ci-dessous les conclusions du rapport de septembre 2020 du physicien suisse Jean-Bernard Jeanneret :

- A. La majorité des études sur l'impact sanitaire des infrasons émis par les éoliennes ne considèrent que les émissions aériennes, et concluent qu'aucun problème sanitaire ne se pose.
- B. Or, des mesures d'ondes de vibration du sol (ou ondes sismiques) faites par des géologues dans le voisinage de plusieurs parcs éoliens montrent que des intensités importantes se propagent loin des machines. Convertis en dB sonores acoustiques, les niveaux d'intensité sont très élevés dans le voisinage de certains parcs, et parfois proches du seuil sensible. D'un parc à un autre, les intensités montrent une très forte variabilité.
- C. A ces niveaux de vibrations peuvent s'ajouter des effets de résonance dans les bâtiments avec pour résultat des intensités sonores supérieures au niveau de perception et auditif.
- D. Dans des maisons à 500 m de distance d'une machine de 3 MW, la combinaison des deux phénomènes B et C peut induire des niveaux infrasonores entre 120 dB pour un cas mesuré et 130 dB pour un sous-sol rocheux bien formé, pour un seul audible entre 100 et 110 dB suivant la fréquence
- E. Les niveaux sonores sont les plus élevés dans les régions caractérisées par un sous-sol dur (par ex. calcaire) avec une faible couverture meuble en surface. A notre connaissance aucune mesure n'a été faite dans de telles régions.
- F. Les études existantes (Bavière, Finlande) souvent citées, et qui concluent à l'absence d'impact des infrasons, se basent chacune sur des mesures faites sur un seul parc éolien ou les intensités observées sont faibles, très loin du seuil audible ou sensible. Ces études ne valent donc que pour le site où elles ont été faites.
- G. Les études que nous rapportons ici montrent une cohérence et une solidité qui font de nos conclusions plus qu'une simple hypothèse. Une mesure sur un site problématique permettra de confirmer, ou non, les présentes conclusions.
- H. Il serait donc bien que des sites potentiellement identifiés pour des nuisances infrasonores fortes soient l'objet d'une campagne de mesures vibratoires dans le sol à plusieurs positions et que des mesures infrasonores et vibratoires soient faites conjointement dans des habitations problématiques. Ce travail devrait être accompagné d'une description du sous-sol régional.
- I. Il nous paraît aussi important que chaque projet de parc éolien soit l'objet d'une évaluation géologique, pour avoir un indice sur les impacts infrasonores possibles.
- J. On note finalement qu'indépendamment de leurs conclusions sur les infrasons, l'Académie française de médecine et des experts danois, émettent la même recommandation sur les sons de basse fréquence (10-160Hertz et donc partiellement dans le domaine infrasonore) : le seuil légal à ne pas dépasser de jour devrait être de 35dB(A). En suisse, cette même limite est fixée à 60 dB(A).
- K. Avec 25dB(A) de moins sur tout le spectre sonore et infrasonore, le problème des infrasons sur les sites problématiques serait probablement résolu

Ces conclusions corroborent l'impossibilité d'installer un parc éolien dans un périmètre d'au moins 10km d'une station sismologique (des scientifiques allemands : Wolfgang Friederich de l'Université de Ruhr-Bochum et Klaus Stammer de l'Observatoire Sismique de Hanovre recommandaient déjà en 2013 une distance de 17km !!). Une étude allemande sur la réduction des effets des ondes des éoliennes sur les stations sismologiques est d'ailleurs en cours jusqu'en mai 2021.

Il est urgent de mener des investigations approfondies, sérieuses sur les infrasons (non financées par le lobby éolien) et surtout il faut réaliser enfin une étude épidémiologique. Tant qu'on n'aura pas trouvé la cause des problèmes sur de nombreuses exploitations agricoles alors que ceux-ci sont concomitants avec l'installation d'éoliennes (exemple à Nozay etc... mais également dans d'autres pays),

**il faut donc rester prudent et appliquer le principe de précaution comme pour le COVID19 :
NE PLUS INSTALLER D'EOLIENNES.**

Les allemands ne se plaignaient pas des 1ères éoliennes, installées il y a plus de 20 ans et qui ne dépassaient pas les 50m de hauteur. Or, aujourd'hui, les nouvelles éoliennes mesurent 150m, 200m, jusqu'à 240m, et sont installées, suivant les Länder (régions), en particulier dans le nord de l'Allemagne, à 500m des habitations. Depuis, de plus en plus d'allemands se plaignent des nuisances des éoliennes alors qu'il y a 20 ans, ils avaient accepté de vivre à côté des éoliennes. Une association allemande, « DSGS e.V » Deutsche Schutz Gemeinschaft Schall für Mensch un Tier défend les nombreux riverains qui subissent les nuisances des éoliennes. Les nombreux témoignages d'allemands corroborent les témoignages de riverains de parcs éoliens en France. Ni en France, ni en Allemagne, les pouvoirs publics ne veulent reconnaître les méfaits des éoliennes sur la santé des riverains de parcs éoliens. C'est l'omerta ! Les ruraux sont méprisés.

Par ailleurs, l'ADEME prétend que les éoliennes font moins de 35 dB à 500m des habitations et 20 dB à 1000m des habitations et qu'elles font de moins en moins de bruit grâce aux nouvelles technologies !! France Energie Eolienne, est encore plus optimiste puisqu'ils affirment sur leur site qu'une éolienne, située à 500m des habitations, fait environ 30 dB !! Pas étonnant que les promoteurs éoliens se montrent rassurants auprès des élus et des futurs riverains de parcs éoliens. Les données fournies par les constructeurs d'éoliennes ne reflètent pas la réalité ! Ils « oublient » juste de préciser que **divers facteurs tels la puissance de l'éolienne, la hauteur de l'éolienne, la direction du vent, la vitesse du vent, la topographie etc.... influent énormément sur le bruit d'une éolienne.** Il a été constaté qu'à 750m d'une éolienne, le bruit mesuré atteint plus de 45 dB et qu'il faut fermer les fenêtres la nuit pour pouvoir atténuer le bruit et pour espérer dormir ! (Cf. pièce jointe : projet de parc éolien à la frontière franco-allemande : 35 dB à 1410m avec une éolienne de puissance 4,2-4,6 MW). Par ailleurs pour ceux qui ne le savent pas, les études acoustiques tiennent compte de moyennes, ce qui ne reflète pas le bruit constaté par les riverains sur une période de 24h ! Les chiffres relevés qui sont élevés, sont lissés avec les chiffres faibles puisqu'une éolienne est tributaire de la fluctuation de la vitesse du vent. Comme c'est le promoteur éolien qui décide de la période de campagne acoustique autant dire qu'il choisira la période qui lui est favorable !

Tous ceux qui veulent encore croire les discours des promoteurs éoliens, de certains qui se prétendent « écologistes » ou des élus en quête de retombées financières pour leurs communes, devraient prendre connaissance des derniers ouvrages parus :

- « le scandale éolien » d'Antoine Waechter (ingénieur écologue)
- « éoliennes, la face noire de la transition écologique » de Fabien Bouglé

Pour ceux qui malgré tout refusent encore la réalité, le mieux est de vivre au moins 3 semaines (7/7, 24h/24) dans les Hauts de France ou en Allemagne du Nord, à proximité immédiate des éoliennes (à moins de 800m) dans l'une des communes encerclées par des dizaines d'éoliennes (ex : Vauvillers, Hangest-en-Santerre, Schönfeld, Dobberkau etc...).

- Motivation des élus pour les projets de parcs éoliens :

Les élus sont démarchés par les porteurs de projets éoliens, parfois harcelés et se laissent convaincre, dès lors qu'ils sont cupides, par les retombées financières des éoliennes qui pourraient leur permettre de réaliser des projets pour la commune et pour la communauté de communes. Beaucoup sont déjà tombés dans le piège mais ne reconnaîtront pas leur monumentale erreur. Ces élus ne savent-ils pas, que cette manne financière ne tombe pas du ciel mais, qu'elle provient de toutes les taxes sur l'électricité, sur les carburants et que tous les français payent, même eux ! Les taxes sur l'électricité (TCFE, CSPE, TVA) représentent plus de 60% de la consommation d'électricité ! Beaucoup de ménages sont déjà en difficulté, beaucoup le seront demain avec le contexte économique, aggravé par le Covid et les choix politiques, il serait normal que l'argent aille dans les poches de ceux qui en ont besoin et non pas dans les poches des promoteurs éoliens !

Force est de constater qu'on privilégie l'enrichissement de sociétés qui, pour la majorité d'entre elles sont étrangères.

La France est devenue le pays des spéculateurs financiers, qui profitent des largesses accordées pour l'énergie éolienne (tarifs de rachat d'électricité éoliennes supérieurs au prix du marché, et garantis 15-20 ans).

Quelques exploitants de parcs éoliens en France au 1^{er} juillet 2020

Patrick BESSIERE : **ABO WIND** France (filiale d'ABO WIND Allemagne: Andreas HÖLLINGER, Jochen

AHN, Mathias BOCKHOLT, Karsten SCHLAGETER); gestion de 25 parcs éoliens

Gisela WENDLING-LENZ, Ulrich LENZ, Fabien KAYSER : **OSTWIND** ; gestion de 56 parcs éoliens

Katja STOMMEL, Lars KRÖNER : **VOLKSWIND GmbH** ; gestion de 97 parcs éoliens

Gregor WEBER ; gestion de 22 parcs éoliens

Roy MAHFOUZ : **H2AIR** ; gestion de 44 parcs éoliens

Patrick DECOSTRE et Patrick LEMAIRE : **BORALEX** ; gestion de 62 parcs éoliens

Grégoire VERHAEGHE : **INNOVENT** ; gestion de 31 parcs éoliens

Lars NIEBUHR, Dirk STAATS : **SAB WINDTEAM GmbH** ; gestion de 4 parcs éoliens

Jens PETRY, Georg OBERT : **TEVA BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT GmbH** ; gestion 10 parcs éoliens

Les français payent toujours plus cher l'électricité pour que des sociétés étrangères puissent s'enrichir. Les derniers exemples :

- La **Principauté de Monaco** (société Monaco Energies Renouvelables) investit dans les énergies renouvelables en France : elle exploite depuis quelques années 8 parcs photovoltaïques dans le Sud de la France et vient d'acheter récemment 3 parcs éoliens à **ABO WIND** (2 en Charente et 1 en Côte d'Armor) ! https://actu.fr/bretagne/quinquamp_22070/la-principaute-de-monaco-achete-un-parc-eolien-pres-de-quinquamp-a-gurunhuel_37906157.html
- La **société Suisse Romande Energie** fait l'acquisition de parcs éoliens en France (dans les régions : Hauts-de- France, Grand-Est et Pays de Loire) !! <https://www.rfi.ch/rfi/Actualite/economie/Romande-Energie-fait-une-acquisition-dans-l-eolien-en-France.html>

- Ma motivation pour cette enquête publique :

Je participe à cette enquête publique car que je suis obligée de vivre, depuis février 2017, à 750 m d'une éolienne de 120m de hauteur et que je ne souhaite à personne d'habiter à proximité d'un parc éolien. J'ai constitué un dossier bien fourni, du dépôt de permis de construire jusqu'à la mise en service de l'éolienne, avec entre autres, toutes les études acoustiques, une dizaine de dépôt de plaintes de riverains. Les plaintes ont été classées sans suite alors que les plaintes pour bruits de campagne (animaux en particulier) aboutissent très souvent !! Cherchez l'erreur !!

Très souvent, ceux qui travaillent dans la filière éolienne, participent aux enquêtes publiques, de façon nominative mais plus souvent de façon anonyme. Il est évident que ce n'est pas pour des raisons écologiques mais bien pour des raisons professionnelles et financières : ils ne veulent pas couper la branche sur laquelle ils sont confortablement assis !!

Document : enquête publique projet éolien SAINT SAUVEUR D'AUNIS.pdf, page 5 sur 6

Toutes ces personnes favorables aux éoliennes, les admirent, ne vivent pas à 500m d'une éolienne et aucune d'entre elles n'achètera une maison près d'un parc éolien ! Des notaires et des agents immobiliers ont constaté une dépréciation du prix des maisons situées à proximité de parc éoliens, jusqu'à 30%, et beaucoup de maisons ne trouvent pas d'acheteurs contrairement à ce que prétend France Energie Eolienne ! Ceux qui investissent dans un bien immobilier à la campagne ont des exigences parmi lesquelles : un environnement où règne la quiétude et non les bruits d'immenses aérogénérateurs ! On réserve les nuisances des éoliennes aux ruraux, injustement traités de « rétrogrades », de « non-écologistes » alors qu'ils respectent probablement plus la nature, la biodiversité et sont plus attentifs à l'environnement, à l'écologie que les ceux qui se prétendent « écologistes » (bobos-écologistes) et qui, pour la majorité, vivent en ville !!

Ces mêmes « écologistes » (bobos écologistes) sont convaincus que pour limiter le réchauffement climatique, et réduire les émissions des CO2, veulent, en même temps, en finir avec les énergies fossiles ; ils ne peuvent ignorer que l'Allemagne, depuis qu'elle a réduit son parc nucléaire à néant et installé près de 30 000 éoliennes, a recours aux centrales à charbon et émet, suivant les saisons, entre 4 à 8 fois plus de CO2 que la France, pays décarboné ! Le vent amène la pollution des centrales à charbon allemandes aussi en France !

La France fait la même erreur que l'Allemagne en misant que sur l'éolien alors que la priorité est de tout mettre en œuvre pour réduire la consommation d'électricité et surtout de chercher des alternatives qui n'auront pas d'impacts négatifs sur l'environnement.

Nos campagnes se transforment actuellement en friche industrielle avec l'implantation de milliers d'éoliennes. Un parc éolien en attire souvent un autre à côté ou alors il s'agrandit !

L'humain est responsable de la destruction de la planète. N'aggravons pas la situation avec un programme de transition écologique qui n'est pas respectueux de l'environnement, qui ne protège ni la nature, ni les humains, ni les animaux, ni les océans.

Cf. le documentaire « la face noire des énergies vertes » diffusé sur la chaîne ARTE le 24 novembre 2020 ainsi que l'article de presse du journal Le Monde : https://www.lemonde.fr/culture/article/2020/11/24/les-metaux-rares-la-face-noire-des-energies-vertes-devoilee-sur-arte_6060981_3246.html?fbclid=IwAR3waJ5QS0YW_nhbmtkF3JeoRkLWzZhknbeO-De0fRjgVDvb-WshcwjU

Extrait : « En Mongolie intérieure, le centre de raffinage des terres rares de Baotou rejette « des torrents d'eau noire saturée en métaux lourds ». Dans le nord du Chili, on pénètre dans les entrailles de « l'ogre de Chuquicamata », la plus grande carrière de cuivre à ciel ouvert au monde. »... pour que « les Européens puissent s'offrir le luxe de promouvoir les énergies propres, les énergies saines ». https://www.natura-sciences.com/environnement/face-cachee-des-energies-vertes-querre-des-metaux.html?fbclid=IwAR1iTiAEHtdcq383zeJWrlp8yt1FlqO79q3ZZdrPtdzA6nvC_VqM0fb6k

Il est grand temps de dire :

STOP AL'EOLIEN

STOP AUX SUBVENTIONS POUR L'EOLIEN : le tarif de rachat de l'électricité produite par les éoliennes terrestres ne devrait pas être fixé à 82 € MWh, ni sur une durée de 15-20 ans mais être fixé à un prix maximum de 45 € MWh sur une durée de 10 ans (renouvelable et révisable après cette échéance) : l'objectif est d'aligner les prix d'achat d'électricité à toutes les filières et surtout d'alléger la facture d'électricité des consommateurs en supprimant les taxes sur les énergies renouvelables) (cf. pièce jointe : fluctuations du prix du marché de l'électricité sur plusieurs jours).

Le recours à l'énergie éolienne a une incidence non négligeable sur le prix de l'électricité. En effet, les pays qui ont déjà beaucoup d'éoliennes comme l'Allemagne ou le Danemark ont un prix de l'électricité très élevé, respectivement 30,88cents KWh, et 29,84cents KWh alors qu'en France il était de 17,34cents KWh (données de 2019). Avec la conjoncture économique actuelle, l'augmentation du chômage et de la pauvreté, qui pourra encore payer sa facture d'électricité si le prix du KWh augmente considérablement comme cela a été le cas en Allemagne, à savoir de 40% ces 10 dernières années ?

Sylvia KIEFFER

PS : POURQUOI DEVIENT-ON ANTI-EOLIEN ?

Comme beaucoup de personnes qui sont aujourd'hui des anti-éoliens, je n'avais pas d'opinion sur le sujet. J'ai pu voir, depuis un vingtaine d'années, lorsque je traversais l'Allemagne en voiture, de nombreuses éoliennes et je ne savais pas qu'elles étaient les impacts sur les riverains. Lorsque j'ai acheté ma maison en 2013, je ne savais pas que j'aurai un jour une éolienne à 750m de ma maison. Les voisins n'étaient pas au courant que le permis de construire avait été accordé en 2011 alors qu'il avait été refusé à 2 reprises par le Préfet et que le Tribunal avait annulé à chaque fois ces permis alors même que la société était en cessation d'activité après le 1er refus Ce n'est que par hasard, en 2015, que j'ai entendu parler d'un projet éolien. Le permis de construire n'avait pas été affiché sur la départementale, là où les riverains auraient pu en prendre connaissance mais sur un chemin communal emprunté par 3 personnes dont le propriétaire du terrain où se trouve l'éolienne. L'éolienne a été installée en février 2017, mise en service en mai 2017. Je peux vous dire qu'on a souffert du bruit... on ne pouvait plus dormir, on était réveillé vers 2h, 3h du matin ; même avec les fenêtres fermées alors qu'il faisait chaud, c'était infernal. Une dizaine de personnes ont porté plainte à la gendarmerie. Quelques mois plus tard, j'ai appris en me renseignant, que les plaintes avaient été classées sans suite. L'exploitant avait été convoqué à la gendarmerie mais il ne s'est pas déplacé ! Pour finir, celui qui était porteur du projet est l'oncle de l'ancien Maire de la commune (commune voisine de la mienne) où se trouve l'éolienne et qu'il a bénéficié de quelques passe-droits Aujourd'hui, le Président de la Société à Action Simplifiée est l'oncle de l'ancien maire et le directeur général est un allemand, originaire du nord de l'Allemagne (ce dernier était agriculteur avant de se reconvertir dans l'éolien dans les années 1990 ; il a ainsi pu faire fortune dans l'éolien !). Inutile de me demander si je trouve les éoliennes écologiques et utiles. Il n'y a que des intérêts financiers pour les porteurs de projet et les exploitants éoliens et nous les riverains, sommes sacrifiés et ON OSE NOUS REPROCHER DE NE PAS AIMER LES EOLIENNES !! QUEL CULOT !!

Un extrait d'une étude d'impact pour un parc éolien montre les arguments fallacieux d'un promoteur éolien :
« Si la taille de ce 'moulin' à vent est imposante,Son fonctionnement n'agresse pas, ni par le bruit, ni par la vitesse de rotation.....Le faible bruit généré par ce modèleLa pulsation de cette machine peut-être apaisante. Cette sérénité est renforcée par la possibilité de s'approcher au plus près et sans danger, de la 'toucher' et de la sentir vibrer ». Je précise que l'exploitant de cette éolienne est très âgé, sourd (porte un appareil auditif) et qu'il habite à 1,4km de « son éolienne ». Il ne s'est pas gêné de l'installer à 350m des 1ères habitations de la commune voisine ! (Cf. voir photo en pièce jointe). Normal, lorsqu'on est exploitant et oncle de l'ancien maire de la commune où l'éolienne a été installée !!

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

Etat : à traiter
Orientation : -
Question MO : -
Réponse MO : -
Envoi CE : Non

@108 - Fabienne - Courçon

Date de dépôt : Le 30/06/2021 à 15:25:47

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non au projet d'éoliennes à Saint Sauveur

Contribution :

J'élève la voix pour vous dire que je suis totalement défavorable au projet éolien de Saint Sauveur. En espérant que la raison écologique et le bon sens l'emportent sur cet énième projet qui n'a de raison que par l'argent, l'argent et l'argent. NON à ces projets éoliens qui défigurent notre territoire, déjà trop plein de ces mastodontes bétonnés appauvrissant nos sols. L'éolien est un faux ami écologique.

STOP le massacre !

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@109 - gremiau samuel - Anais

Date de dépôt : Le 30/06/2021 à 18:17:11

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet Parc Eolien Saint Sauveur d'Aunis

Contribution :

Je suis contre le projet éolien sur la Commune de Saint Sauveur d'Aunis.

Nous sommes déjà entourés d'éoliennes et au nombre de 9 à proximité;

Ce qui est aussi très inquiétant c'est la proximité de « certaines » éoliennes par rapport aux habitations

De plus, un parc éolien entraîne des nuisances sonores, mais aussi visuelles (flashes lumineux à la tombée de

la nuit...) stroboscopiques

Que dire des effets sur la santé des habitants? Les habitants ont choisi un cadre de vie, un environnement tranquille, il est indispensable de le respecter

On parle trop souvent actuellement des méfaits constatés sur la santé des animaux

d'élevage dus indirectement à la présence d'éoliennes mais au réseau électrique souterrain (en relation avec ces éoliennes) et à

la présence de failles d'eau (propagation d'ondes électriques, électromagnétiques pas seulement à proximité!).

Les méfaits également sur la faune sauvage.

Pour toutes ces raisons, je suis contre ce projet éolien

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

@110 - Elgrishi Myriam

Date de dépôt : Le 30/06/2021 à 20:19:31

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Éoliennes st jean

Contribution :

Je ne souhaite pas ces éoliennes qui génère bruit et desagrement visuel. De plus la perte financière sur la valeur de ma maison n est pas négligeable

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@111 - JOUINOT THEVENEZ Micheline - Charnay-lès-Mâcon

Date de dépôt : Le 30/06/2021 à 21:11:12

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : avis sur le projet du parc éolien de Saint sauveur

Contribution :

propriétaire d'un terrain concerné, Je suis favorable à ce projet sur le commune de Saint Sauveur.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@112 - goncalves Philippe - Saint-Jean-de-Liversay

Date de dépôt : Le 30/06/2021 à 21:19:38

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre le projet de futur éolienne

Contribution :

Habitant à l'entrée de Luché , j'ai tout les jours les 9 éoliennes devant mon habitation .je désapprouve l'implantation de nouvelles éoliennes qui se trouveraient à moins de 800 mètres de chez moi. Celle-ci plus près dénature encore plus le paysage, dévalorise nos logements, plus bruyantes.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@113 - ARMANIOUS Laurence

Date de dépôt : Le 30/06/2021 à 21:40:01

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre l'éolien

Contribution :

Il y en a suffisamment sur notre territoire. Toutes les machines existantes ont été installées sans consultation des riverains. Quid du prix d'un démantèlement et recyclage? A la charge future des contribuables ?? Quid du bénéfice énergétique et économique des riverains ? Vraiment il est urgent et impératif de se positionner en connaissance de cause.

Nous étions éventuellement ignore des projets du passé mais aujourd'hui on ne peut plus prétendre à ne plus savoir. Il est donc impératif de prendre les bonnes décisions et de protéger l'avenir de nos paysages, de la faunes et des hommes à proximité.

Entendez-vous notre lucidité sur le sujet ?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@114 - Eliane - Saint-Jean-de-Liversay

Organisme : Aucun

Date de dépôt : Le 30/06/2021 à 21:45:46

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre

Contribution :

Nous avons la chance d'avoir des cigognes qui viennent me chier dans les parages et je suis très inquiet quant au devenir de ses oiseaux mais également des autres animaux. Je reste très sceptique sur le bien-être de vivre à proximité des éoliennes.

Et en plus je ne comprends pas pourquoi il devrait y en avoir d'autres car on n'en a déjà plusieurs autour.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@115 - Céline - Saint-Jean-de-Liversay

Date de dépôt : Le 30/06/2021 à 22:05:03

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Je suis contre ce projet

Contribution :

Un parc éolien n'est pas écologique, les pollutions et coûts de l'installation puis d'un démantèlement ne sont plus à démontrer. Les répercussions sur la santé des humains, des animaux et de la flore ne sont plus non plus à démontrer. Aucune logique dans l'installation d'un tel projet.

Je pense que la multiplication des petites installations autonomes seraient moins néfastes et permettraient à chacun de ne pas être dépendant d'un système et être plus responsable en plus.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@116 - Daniel Forges - Idron

Date de dépôt : Le 30/06/2021 à 22:39:20

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Projrt éolien de Saint Sauveur d'Aunis(17)

Contribution :

Mr le Commissaire Enquêteur

Je suis fermement opposé au projet éolien de la commune de Saint Sauveur d'Aunis au regard des risques qu'il présente a cause de son fonctionnement en INTERMITTENCE avec et/ou sans vent/d'ailleurs il est bien précisé que les éoliennes en projet ne fonctionneraient pas au dela de 35 pour cent du temps !

Cela implique pour RTE, gestionnaire en France de la distribuion d'energie d'etablir LE BON EQUILIBRE OBLIGATOIRE entre la consommation et la production permettant alors d'obtenir le parfait maintien de la fréquence électrique indicteur d'equilibre du reseau en Europe a 50 hertz...

Si ce n'est pas le cas, alors RTE doit compenser IMMEDIATEMENT l'energie necessaire en faisant dans la plus part des cas appel aux centrales allemandes pilotables fonctionnant avec du charbon aux conséquences PARTICULIEREMENT NUISIBLES pour notre environnement

Alors NON au projet du parc éolien de Saint Sauveur d'Aunis

Je vous demande donc Monsieur le Commissaire Enqueteur de donner un AVIS DEFAVORABLE a ce projet qui n'a aucune justification mais qui comporte que des nuisances locales voire Nationales au regard de la gestion delicate de RTE.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@117 - poirier johan - Saint-Jean-de-Liversay

Date de dépôt : Le 01/07/2021 à 08:34:14

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Stop à l'éolien

Contribution :

Bonjour.

Trop c'est trop. Qu'est devenu notre belle campagne des années 80 détruite par une arrivée massive de ces engins industriels et un développement régulier de l'agriculture intensive. Entre sud Vendée et nord Aunis, des plaines immenses sans haies mais avec des moulins blancs de plus en plus haut. Est-ce cela l'écologie que nous devons instruire à nos enfants. Pesticide, destruction du milieu naturel pour de belles éoliennes blanches qui doivent un jour nous sauver et remplacer les centrales nucléaires. Quelle utopie! Regardons sérieusement ce beau modèle économique fait par et pour des fonds d'investissement européens. Regardons la productivité de cette électricité renouvelable, pas très vertueuse qu'on en regarde sa conception, son organisation et son fonctionnement. Alors STOP à la destruction de nos campagnes par un business économique vert mais non vertueux.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

@118 - Laurent - Saint-Jean-de-Liversay

Date de dépôt : Le 01/07/2021 à 10:39:44

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : NON AUX EOLIENNES !

Contribution :

L'éolien ne produit pas d'électricité verte, l'intermittence nous oblige à rouvrir des centrales à charbon et à gaz pilotable à tous moments ce qui produit du carbone.

Notre pays est le pays le plus vertueux au monde en matière de production électrique décarboné, ne détruisons pas ça.

L'éolien coûte une fortune à notre Pays, 180 Milliards d'euros d'aides de l'état cumulés pour le développement de l'éolien en France depuis ses débuts, Payé bien sûr avec nos impôts.

Les promoteurs, les fabricants des machines sont essentiellement étrangers, cela détruit de l'emploi en France,

Les revenus pour votre municipalité vont être encore d'avantage réduits car suite au pacte fiscal avec la CDC c'est elle qui va récupérer l'essentiel de l'argent, ne comptez pas sur cela pour améliorer les comptes de votre communes.

Parlons maintenant de l'impacte citoyen de ce type de projet concernant les riverains de votre commune et celle alentours : Baisse de la valeur du patrimoine, gêne pour la santé (infrasons), gêne visuelle, Bruit...sans compter les guerres à venir entre les propriétaires terriens et le reste des habitants.

Enfin, pensez à provisionner de l'argent pour le budget de votre Mairie dans 20 ans, un démentiellement coûte en moyenne 450.000€, alors que la loi oblige les promoteurs à provisionner SEULEMENT 50.000€ pour le démantèlement.

Pour comprendre le danger que représente l'éolien, je vous invite à regarder le film "Eoliennes : du rêve aux réalités" dans lequel n'interviennent que des experts objectifs et reconnus sur le sujet, ci-dessous le lien pour visionner.

<https://www.youtube.com/watch?v=Vf9EbpzDvoY>

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

@119 - Mairie - Saint-Sauveur-d'Aunis

Date de dépôt : Le 01/07/2021 à 14:44:29

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Courrier ARANDEAU BETONS

Contribution :

Courrier ARANDEAU BETONS

Pièce(s) jointes(s) :

[Télécharger la pièce jointe originale \(Courrier ARANDEAU BETONS.pdf\)](#)

Document : Courrier ARANDEAU BETONS.pdf, page 1 sur 1



MAIRIE
Monsieur Gérard PARVERY
Commissaire Enquêteur
Place de la Mairie
17540 SAINT SAUVEUR D'AUNIS

Nos réf. : Ge/AS/PP

Champblanc,
mardi 22 juin 2021

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis directrice de la société Garandeau Bétons SARL et vous écris dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet pour la Ferme Eolienne de Saint Sauveur d'Aunis en Charente-Maritime, développé par la société VOLKSWIND FRANCE.

En effet, notre société dispose d'une centrale de fabrication de béton prêt à l'emploi sur la commune de Tonnay-Charente qui emploie 6 personnes à plein temps.

Notre centrale se situe à une quarantaine de km du projet, et pourrait donc être amenée, si le projet est autorisé, à participer au coulage des socles des éoliennes. Nous avons en effet déjà participé à la construction de tels socles et disposons de solides références régionales dans ce domaine.

Le projet pour la Ferme Eolienne de Saint Sauveur d'Aunis en Charente-Maritime pourrait donc développer l'activité de notre centrale à béton de Tonnay-Charente et nous sommes donc, à ce titre, favorable à ce projet.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos sincères salutations,

Ann SOUCARET,
Directrice

GARANDEAU BÉTONS

SARL au capital de 330 000 € - RC Angoulême B 424 989 853 - N° SIRET 424 989 853 00025 - Code APE 2363 Z - N.I.I. FR 19 424 989 853
Siège Social et administratif : Champblanc - CS 60022 CHERVES-RICHEMONT 16121 COGNAC CEDEX - Tél. 05 45 83 24 11 - Fax: 05 45 83 11 70

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

@120 - Mairie - Saint-Sauveur-d'Aunis

Date de dépôt : Le 01/07/2021 à 14:59:08

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Courrier mairie Leigné Les Bois

Contribution :

Courrier mairie Leigné Les Bois

Pièce(s) jointes(s) :

[Télécharger la pièce jointe originale \(Courrier mairie Leigné Les Bois.pdf\)](#)

Document : Courrier mairie Leigné Les Bois.pdf, page 1 sur 1



REÇU LE 28 JUIN 2021

Monsieur Philippe GUÉNAIRE
Mairie de Leigné Les Bois

A Monsieur le Commissaire

Leigné Les Bois le 21 juin 2021

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant que maire d'une commune ayant participé à la création d'un projet éolien, je souhaite apporter ici mon soutien au projet éolien de Saint Sauveur d'Aunis.

Nous avons 7 éoliennes depuis 2020 sur notre commune et la cohabitation se passe très bien. L'énergie éolienne est maintenant connue et reconnue depuis plus de 20 ans. Elle apporte de nombreux bénéfices environnementaux et permet la mise en place de nombreuses mesures agro-environnementales et de haies en faveur de la biodiversité.

C'est aussi une activité économique qui se crée sur nos territoires qui en ont bien besoin, avec ses emplois durables, non délocalisables, sa création de fiscalité pour nos collectivités, la dynamisation des entreprises locales, etc.

Enfin c'est une énergie qui produit beaucoup d'électricité, à un prix bien plus compétitif que nos futures centrales nucléaires, et bien moins cher que de nombreuses autres sources d'énergie, dont le pétrole et le gaz.

Voilà, en tant que citoyen du territoire je tiens à le préserver, aussi bien sur le plan environnemental que sur le plan du dynamisme économique. C'est pourquoi je soutiens ce projet.

Veuillez agréer mes sincères salutations.

Le Maire,

Philippe GUÉNAIRE

1, place de l'Église - 86450 LEIGNÉ-LES-BOIS

Téléphone : 05.49.86.53.81

leigne-les-bois@departement86.fr - <http://www.leigne-les-bois.fr>

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

@121 - Mairie - Saint-Sauveur-d'Aunis

Date de dépôt : Le 01/07/2021 à 15:07:34

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Délibération Vérines

Contribution :

Délibération Vérines

Pièce(s) jointes(s) :

[Télécharger la pièce jointe originale \(délibération verines.pdf\)](#)

Document : délibération verines.pdf, page 1 sur 2



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 19
Conseillers présents : 16
Conseillers ayant pris part au vote : 19
Date de convocation : 17 juin 2021

Le vingt-deux juin deux mille vingt-et-un à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Madame Line MÉODE, Maire.

PRÉSENTS : Mme MÉODE – Mme KREUTZER – M. DOMINÉ – Mme BAILLIEUL – M. LÉTARD – M. CRENN – Mme LE CORVIC – Mme BRODU – M. RINCHET-GIROLLET – Mme LUGOL – M. BAREILLE – Mme BOUGRAUD – Mme DANIEL – M. DELEUSE – Mme RATIER – M. BRISOU

ABSENTS EXCUSÉS : M. TALLEUX (pouvoir donné à M. LÉTARD), M. DAVID (pouvoir donné à Mme LE CORVIC), Mme VAULOUP (pouvoir donné à Mme BAILLIEUL)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Camille LE CORVIC

DCM-2021-06/08

CRÉATION D'UN PARC ÉOLIEN SUR LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR D'AUNIS : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 553-5,
Vu le Code de l'Environnement et notamment les dispositions de l'article L. 553-5 issues de la loi de transition énergétique,
Vu le Code de l'Environnement et notamment le chapitre III du titre II du livre Ier et le titre Ier du livre V,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 mai 2021 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement concernant le projet de parc éolien sur la commune de Saint-Sauveur d'Aunis,
Considérant le courrier de la Préfecture de Charente-Maritime en date du 10 mai 2021,
Considérant que la commune de Verines est située dans le rayon d'affichage du projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Saint-Sauveur d'Aunis,
Considérant que l'enquête publique a lieu du lundi 31 mai 2021 au lundi 5 juillet 2021 inclus et que le dossier d'enquête publique est consultable à la Mairie de Saint-Sauveur d'Aunis,
Considérant qu'il est demandé au Conseil Municipal de Verines d'émettre un avis sur le projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Saint-Sauveur d'Aunis dès l'ouverture de l'enquête publique,

Par courrier en date du 10 mai dernier, la Préfecture de la Charente-Maritime a transmis en Mairie de Verines un exemplaire de l'arrêté Préfectoral prescrivant l'ouverture de l'enquête publique préalable à l'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement concernant le projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Saint-Sauveur d'Aunis. Cette enquête se déroule du lundi 31 mai 2021 au lundi 5 juillet 2021 inclus sous la conduite de Monsieur Gérard PARVERY, Commissaire enquêteur.

DCM-2021-06/08 – Création d'un parc éolien sur la commune de Saint-Sauveur d'Aunis : avis du Conseil municipal

1



La commune de Vérines étant située dans le rayon d'affichage de l'avis d'enquête, l'affichage de l'arrêté a été réalisé sur la commune.

De même, le Conseil Municipal de chaque commune située dans le rayon d'affichage, ainsi que le Conseil Départemental de la Charente-Maritime, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Atlantique et le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.

Les avis exprimés seront pris en considération s'ils sont exprimés dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête.

Il est précisé qu'il s'agit de l'implantation de huit éoliennes (deux lignes de 4 éoliennes) sur la commune de Saint-Sauveur d'Aunis qui comportent les caractéristiques suivantes :

- Hauteur maximum en bout de pale : 180 mètres,
- Hauteur du moyeu : 112 mètres,
- Diamètre maximale du rotor : 136 mètres,
- Puissance unitaire maximum : 4,2 MW.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité par :

Voix pour : 2
Voix contre : 10
Abstentions : 7

- émet un avis défavorable au projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Saint-Sauveur d'Aunis.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Line MÉODE

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

Etat : à traiter
Orientation : -
Question MO : -
Réponse MO : -
Envoi CE : Non

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

@122 - Mairie - Saint-Sauveur-d'Aunis

Date de dépôt : Le 01/07/2021 à 15:08:38

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Courrier Naima ELHMOUIN

Contribution :

Courrier Naime ELHMOUIN

Pièce(s) jointes(s) :

[Télécharger la pièce jointe originale \(Courrier Naime ELHMOUIN.pdf\)](#)

Document : Courrier Naime ELHMOUIN.pdf, page 1 sur 2

Naïma ELHMOUIN le 27/06/2021
7 Rue de la Croix
17540 ST SAUVEUR D'AUNIS

Honorable le Commissaire enquêteur,

J'habite St Sauveur d'Aunis depuis 1 an à présent au 7 Rue de la croix, j'ai pu voir sur les éoliennes de Ferrieres d'Aunis, de plus les nuisances sonores et lumineuses de la zone commerciale aussi que la route départementale menant de Ferrieres à Surgères est en constante progression au niveau de Kaffic et de la pollution.

Je pensais vivre à la campagne sans trop de bruits et de nuisances visuelles.

Je suis contre la mise en place des éoliennes sur notre commune car je suis fatigué de partager les charges incombables à de telles entreprises qui ne profitent qu'à des actionnaires sans scrupules.
Je veux que ma commune celle où je vais vieillir ne soit pas un champ d'éoliennes.

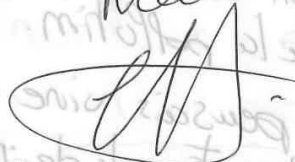
afin d'arrêter cette pollution visuelle, sans
qui défigure notre environnement et nous
pourrisse la vie.

T'es sûr que mon courrier sera lu et compris.

Je vous redis donc je suis CONTRE
cette demande de permis de construire
qui ne produira rien excepté un paysage
défiguré.

Mme ELHMOUIN

Naïma



Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

Etat : à traiter
Orientation : -
Question MO : -
Réponse MO : -
Envoi CE : Non

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

@123 - Mairie - Saint-Sauveur-d'Aunis

Date de dépôt : Le 01/07/2021 à 15:09:41

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Courrier Chaigneau Didier

Contribution :

Courrier Chaigneau Didier

Pièce(s) jointes(s) :

[Télécharger la pièce jointe originale \(Courrier CHAIGNEAU Didier.pdf\)](#)

Document : Courrier CHAIGNEAU Didier.pdf, page 1 sur 2

CHAIGNEAU Didier

le 27.06.21

7 rue de la croix
17540 St Sauveur d'Aunis

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je déclare mon opposition à l'implantation d'éoliennes sur la commune de St Sauveur d'Aunis.

Cette position est motivée par de nombreuses raisons :

- notre territoire, situé à proximité d'une zone Natura 2000, doit rester sanctuaire pour les espèces protégées, en particulier les oiseaux, qui sont les premières victimes des éoliennes.
- notre commune a été choisie par la CDC de Marennes pour être une zone résidentielle, et reçoit de ce fait de nombreux nouveaux habitants qui viennent y chercher une qualité de vie et de services garantis par l'action des élus locaux. Le projet viendrait donc à l'encontre de ces efforts et des décisions prises localement, qui par ailleurs ont donné leur avis et leurs propositions sur le sujet de l'éolien.
- Le projet situé à proximité des habitations, viendrait provoquer de nombreuses nuisances, sonores, visuelles, (nombreux problèmes de santé constatés) aux habitants, et de plus viendrait dévaloriser l'immobilier, notamment celui des personnes nouvellement implantées sur la commune.

Les centres neurons, plus généraux, sont tout autant graves et inadmissibles par principe :

- non respect des choix des élus locaux et des habitants, des politiques locales d'aménagement du territoire.
 - dégradation durable des paysages et des sols (empiétement des éoliennes + des chemins d'accès).
 - aucune garantie dans le temps du suivi des implantations (pas de démontage des éoliennes constaté dans de nombreux cas en Allemagne).
 - inadéquation de l'éolien avec la nécessité de produire de l'énergie nécessaire à notre mode de vie (il faudrait 8000 éoliennes pour remplacer une centrale nucléaire).
 - mauvais rendement de ce type d'installation, qui ne produit que pendant 25% du temps (engendrant des problèmes de production et de stockage)
 - Des entreprises privées font des bénéfices en profitant des subventions ~~payées~~ par l'argent public (taux + élevés)
- Sincères salutations.



Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

Etat : à traiter
Orientation : -
Question MO : -
Réponse MO : -
Envoi CE : Non

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

@124 - Mairie - Saint-Sauveur-d'Aunis

Date de dépôt : Le 01/07/2021 à 15:10:34

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Courrier Henry de Villeneuve

Contribution :

Courrier Henry de Villeneuve

Pièce(s) jointes(s) :

[Télécharger la pièce jointe originale \(Courrier Henry de Villeneuve.pdf\)](#)

Document : Courrier Henry de Villeneuve.pdf, page 1 sur 2

Olivier HENRY de VILLENEUVE
Abbaye de la Grâce-Dieu
17170 - BENON

REÇU LE 01 JUL. 2021 Benon, le 21 juin 2021

Objet: Projets de parcs éoliens menaçant un Monument Historique, l'Abbaye de la Grâce-Dieu

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je m'adresse à vous aujourd'hui, en tant que propriétaire de l'Abbaye de la Grâce-Dieu à Benon (17170) mais aussi en tant que gérant de salles de réceptions et d'hébergement dans cette même propriété.

L'Abbaye de la Grâce-Dieu a été fondée en 1135 par Saint Bernard de Clairvaux, suite au don de terres par Guillaume d'Aquitaine, et sa fille Aliénor d'Aquitaine. Cette abbaye, majeure dans le patrimoine historique et culturel de l'Aunis, a notamment contribué à l'assèchement des marais alentours. Elle a rayonné localement et régionalement, au titre de sa vocation religieuse, jusqu'au milieu du XVIIIème siècle.

Elle a ensuite été occupée par des familles qui se sont succédées. La mienne, la famille Godet (connue par son cognac), puis La Motte-Rouge (mon arrière grand-père, ancien propriétaire de Grâce-Dieu, a laissé son nom à une place de La Rochelle, en tant que résistant) a acheté cette abbaye, inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, en 1893. J'ai repris le flambeau, en créant il y a 7 ans une activité de réceptions, d'hébergement. Je me suis endetté lourdement, pour les 20 années à venir, pour reprendre Grâce-Dieu, sauver et faire vivre ce patrimoine local, culturel, touristique. Jusqu'à ce que plusieurs projets éoliens viennent mettre en péril cette activité, et tous mes efforts colossaux.

Le parc éolien de Ferrières / Saint Jean de Liversay, créé il y a plusieurs années, est déjà visible depuis l'abbaye, été comme hiver. A aucun moment, nous n'avons été sollicités par ce sujet, pourtant préjudiciable pour ce monument historique, mais aussi pour mon activité.

Un nouveau projet, encore plus proche, problématique et nuisible, est à l'étude, au nord de l'abbaye, sur la commune de Benon. Le mât de mesure est visible d'absolument partout, créant une covisibilité forte avec l'abbaye (ISMH, tout comme le pigeonnier et le logis abbatial). Les nuisances visuelles de ce projet seraient désastreuses, pour Grâce-Dieu, mais aussi pour les autres riverains, la majeure partie étant opposée à ce projet.

J'apprends aujourd'hui, alors que le projet n'est pas récent, qu'un nouveau projet éolien (encore un !) est à l'étude depuis plusieurs années. En tant que propriétaire d'un monument inscrit ISMH et exploitant de salles de réception, participant au dynamisme culturel, touristique et économique de la commune, je n'ai pas été prévenu d'un tel

Document : Courrier Henry de Villeneuve.pdf, page 2 sur 2

projet. Pire que cela, la société qui porte le projet est venue à Grâce-Dieu, chez moi, pour faire des photos, sans aucune autorisation. Ces photos sont prises depuis les chemins, mais aussi au pied de la maison d'habitation ! La commission a rapporté dans son enquête officielle qu'il n'y avait aucune nuisance ni covisibilité. Quel mensonge et quelle mauvaise foi ! Ces photos sont prises au pied d'un arbre ou d'une haie, alors que 5 mètres à côté, la vue est totalement dégagée sur les futures éoliennes. La première éolienne serait à 1,3 km de Grâce-Dieu. Comment imaginer une seule seconde qu'un mât de 180 mètres ne puisse être visible de nulle part ? Mais pire que cela, ces éoliennes seront visibles d'absolument partout à Grâce-Dieu, puisque l'abbaye et les différents monuments sont au milieu d'un parc très dégagé.

Aujourd'hui, ce projet vient menacer l'intégrité de cette abbaye, mais vient rendre mon activité sans avenir, correspondant à une faillite personnelle et professionnelle ; il n'y a pas d'autres mots. Qui pourrait venir se reposer, se marier, dans un lieu aussi beau, avec des éoliennes tournant à moins d'un kilomètre ?

Monsieur le commissaire, j'attire votre attention sur ce qui est en train de se passer autour de Benon, Saint Sauveur d'Aunis, Ferrières d'Aunis. Notre paysage, notre patrimoine culturel et historique sont sur le point d'être anéantis, pour des projets éoliens portés tous azimuts, sans aucune considération ou étude objective pour les riverains, par des sociétés en recherche d'enrichissement, au détriment des vraies valeurs écologiques. La richesse de notre région ne peut être qu'énergétique, on ne peut pas sacrifier la vie des ruraux que nous sommes, le patrimoine historique et culturel, la tranquillité des habitants des campagnes, ou même des animaux, pour une course folle à l'énergie « renouvelable ». Les avions de la base aérienne de Cognac sont déjà dévastateurs pour la tranquillité locale, les parcs éoliens déjà existants le sont tout autant. Il faut que cela cesse. On ne peut plus sacrifier les territoires ruraux, ni mépriser leurs habitants de la sorte.

Je vous prie de croire, monsieur le Commissaire, en l'expression de mes salutations distinguées.

Olivier de Villeneuve
Abbaye de la Grâce-Dieu



Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

Etat : à traiter
Orientation : -
Question MO : -
Réponse MO : -
Envoi CE : Non

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

@125 - Mairie - Saint-Sauveur-d'Aunis

Date de dépôt : Le 01/07/2021 à 15:12:31

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Courrier POUZET Sylvie

Contribution :

Courrier POUZET Sylvie

Pièce(s) jointes(s) :

[Télécharger la pièce jointe originale \(Courrier POUZET Sylvie.pdf\)](#)

Document : Courrier POUZET Sylvie.pdf, page 1 sur 1

REÇU LE 07 JUL. 2021

POUZET SYLVIE
1 ch des Bourlotiers
79160 Boulogne

Le 28/02/2021

M^r le Commissaire enquêteur,

Je suis favorable au projet éolien
pour les énergies renouvelables de
St Sauveur d'Aunis.

Énergie créatrice d'emploi, aide
financière au monde agricole, éloignées
des habitations, contribue à notre
autonomie énergétique



Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

Etat : à traiter
Orientation : -
Question MO : -
Réponse MO : -
Envoi CE : Non

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

@126 - Mairie - Saint-Sauveur-d'Aunis

Date de dépôt : Le 01/07/2021 à 15:13:35

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Page 11 registre papier

Contribution :

Page 11 registre papier

Pièce(s) jointes(s) :

[Télécharger la pièce jointe originale \(Page 11 registre papier.pdf\)](#)

Document : Page 11 registre papier.pdf, page 1 sur 1

- Nivois - Martine

Je suppose que mon avis tel qu'il soit n'aura aucune importance cependant, ce ne vais pas l'intact de tout ce chambardement, énormément d'argent utilisé, quand il s'agit de l'argent commun cela semble très facile, il serait préférable de l'utiliser pour tous ces malheureux qui vivent à la rue, nos anciens ne nous ont pas appris à gaspiller l'argent de cette façon il faudrait combien de temps pour compenser cette dépense, chez moi quand on quitte une pièce on prend le soin d'éteindre dernière soit, l'économie commence à ce moment là. Tous ces petits gestes au quotidien qui permettent de protéger notre planète je l'ai appris tout au long de ma vie c'est cela que j'ai transmis à mes enfants, combien de millions de dette nous allons laisser à nos enfants et petits enfants j'espère qu'ils arriveront à nous pardonner toutes ces erreurs stupides, déjà que nous arrachons les arbres si en plus nous leur laissons toutes ces tonnes de béton et de ferraille ils auront tous les droits et nous en vendra, pauvre monde pardonne nous toi qui l'a créé

M^{me} NIVOIS Martine 1 chemin du Bois
St Marcéaux 17540 Aunis

M^{me}

G.P.

11

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

Etat : à traiter
Orientation : -
Question MO : -
Réponse MO : -
Envoi CE : Non

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

@127 - Mairie - Saint-Sauveur-d'Aunis

Date de dépôt : Le 01/07/2021 à 15:14:31

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Pages 13 et 14 registre papier

Contribution :

Pages 13 et 14 registre papier

Pièce(s) jointes(s) :

[Télécharger la pièce jointe originale \(Pages 13 et 14 registre papier.pdf\)](#)

Document : Pages 13 et 14 registre papier.pdf, page 1 sur 2

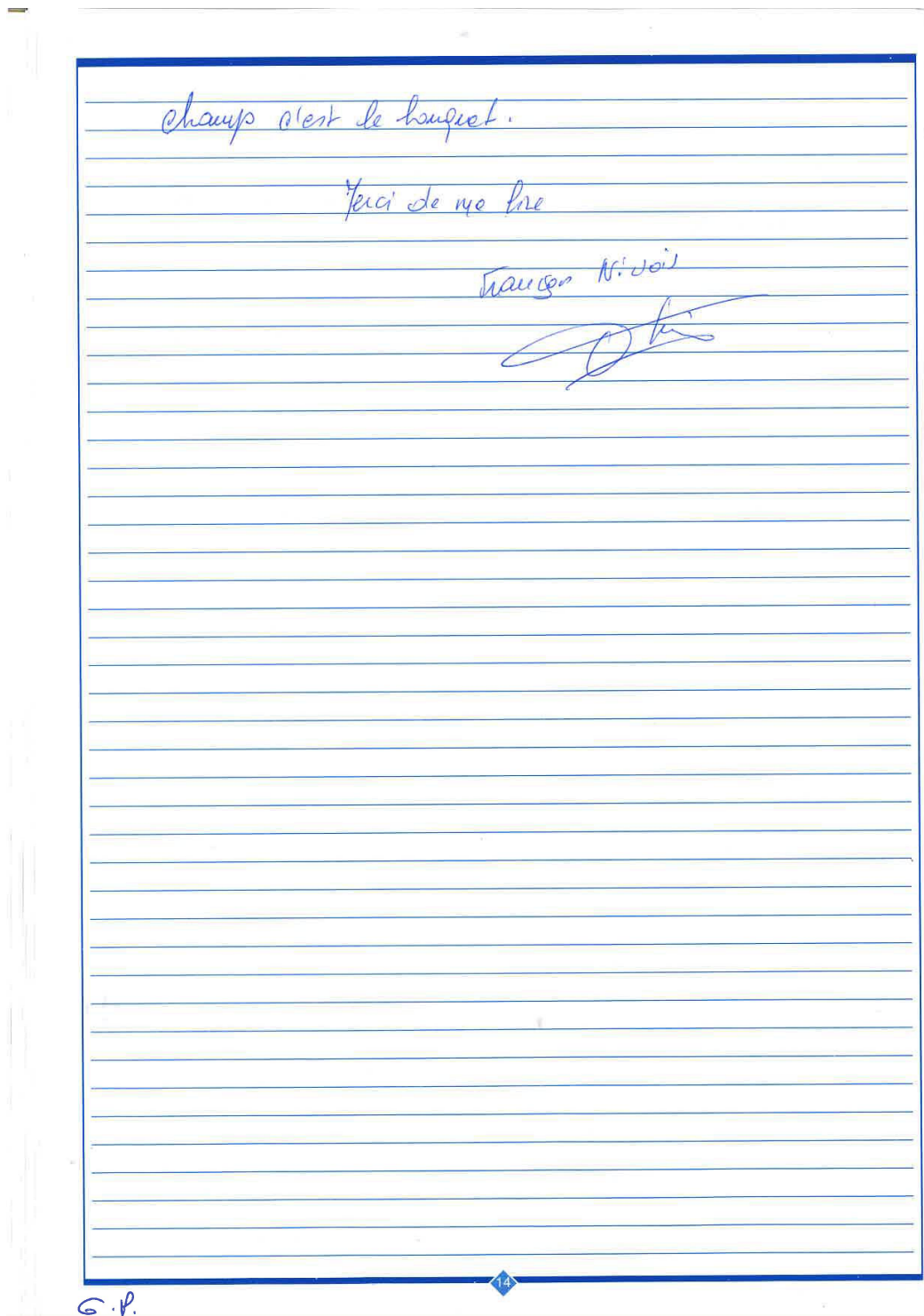
17^e NIVOIS François le 26 juin 2021
1 chemin du bois St-Jacques 17540 ANAIS nivois@neufhotmail.com
0975592382

Journa le courtoisie au quotidien -

Je suis contre les éoliens car elle n'apportent rien de ce qui est dit et écrit. Déjà la façon de procéder des promoteurs qui viennent marchander des petits propriétaires terriens pour leur proposer moutons et nouvelles "vous avez une petite retraite, vous avez un complément de revenu" j'ai à quel prix ? des éoliens qui ne fonctionnent à 20 à 30% du temps ou le gain ne vaut, l'impact sur l'environnement sur les terrains, béton en fouie, fenteille, l'impact visuel l'impact sur la faune sauvage, j'habite dans une vallée limitrophe (ANAIS) la municipalité a fait nettoier 2 mds de dépenses, merci pour elle, mais avouons des outards cause de terrain sur votre territoire c'est un phénomène protégé - pour construire 8000 éoliens ou ce montant 18000 fréquences c'est vraiment n'importe quoi, pas de municipalité acceptent, et pourtant l'inflation continue, ou est la liberté, je vous laisse juge.

Pour faire des éoliens près de la Chapelle de

G.P.



Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

Etat : à traiter
Orientation : -
Question MO : -
Réponse MO : -
Envoi CE : Non

@128 - Pairault Bryan - Saint-Jean-de-Liversay

Date de dépôt : Le 01/07/2021 à 15:48:26

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre le projet de parc Éolien à Saint sauveur d'Aunis

Contribution :

Un tel projet aura un impact sur la tranquillité de nos habitations et sur la veleur de nos maison. Je suis contre.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

E129 - JEAN-GUY NOEL

Date de dépôt : Le 01/07/2021 à 15:56:36

Lieu de dépôt : Par email

Objet : Ferme éolienne de St-Sauveur d'Aunis, enquête publique

Contribution :

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Je vous envoie ce mail afin de soutenir le projet de la ferme éolienne de St-Sauveur d'Aunis (17) suite à l'enquête publique du 31 mai 2021 et ce à 2 titres :

Professionnellement tout d'abord, mon entreprise Béton Chantiers Océaniques, fabricant de béton prêt à l'emploi, qui emploie une trentaine de salariés sur le secteur, œuvre dans l'approvisionnement de BPE sur ce type de projet. Notre société, selon les endroits, voit plus de 20 % de son activité générée par l'essor de l'industrie éolienne.

Personnellement, ma conviction autour de l'énergie éolienne est très forte; Énergie propre et sûre, autonome, renouvelable, durable, les atouts sont nombreux et ne sont plus à démontrer en faveur de l'implantation d'éoliennes sur notre territoire.

Je vous adresse, Monsieur le Commissaire-enquêteur, mes salutations distinguées.

Jean-Guy NOËL Technico-Commercial Niort/Celles-sur-Belle Fixe +33549772931 | Mobile +33616474725

LafargeHolcim Bétons

www.lafarge.fr | www.lafargeholcim.com | www.bybeton.fr | www.aggneo.fr | www.geocycle.fr | www.airium.fr | www.chape-lafarge.fr

UqNa_xP26Q6g4Sa3RNU5IAkt3wt8QbctUv5I47qCue2Raldx84F6Of--
9rZM5QusLnaF1Hq8IW_lei33ySABBNVyaPmthf4=s1600

[t.png?c=chrome_gmail&t=ABb3-

AdAvghpECBY0cq98LBigHh68ev0oeFbZSsqjEOoA83xzcVbTxdRY81MsoOeclLyfTRe9FCrQ63ITB1IO
O_DJtlgP4TpwJJKD37uITBzIMq9yLh3MyZxlclAXGqf85LtMhpm-pL]

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

@130 - BOURREAU SERGE - Niort

Date de dépôt : Le 01/07/2021 à 18:26:20

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Soutien projet éolien Saint Sauveur D'Aunis 17540

Contribution :

Je déclare être favorable au projet éolien de Saint Sauveur d'Aunis 17540.

Les enjeux climatiques, la nécessité d'indépendance énergétique de la France font que ce projet ne peut être que positif dans ce contexte.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@131 - Yannick - Saint-Sauveur-d'Aunis

Date de dépôt : Le 01/07/2021 à 18:34:58

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : L'éolien ne résout aucun problème, et en apporte des nouveaux !!

Contribution :

Je suis contre l'implantation de nouvelles éoliennes, ici et ailleurs, l'éolien ne résout aucun problème, et en apporte d'autres dont on pourrait se passer.....

-L'intermittence du vent fait que les éoliennes sur une année produisent à peine 1/4 du temps, pas toujours aux moments où on en aurait besoin, donc ça n'est pas une source d'énergie fiable, de plus pour palier à cette intermittence, et réguler la distribution électrique, la France a été obligé de monter une centrale à gaz à Landivisiau en Bretagne qui va rejeter 1 million de tonne de CO²....du gaz pour palier à une pseudo énergie verte ?? le gaz a pris +10% en prixquelle est cette politique énergétique qui va à contresens ??

-La France n'a pas besoin d'éolienne, on est un des pays qui produit le moins de CO² en Europe, à des années lumières du pays voisin qui voudrait nous donner des leçons, et qui est un pollueur +++ à l'échelle planétaire.....

-Le problème de la fin de vie des éoliennes, reste un grand mystère, aucun essai grandeur nature n'a été fait pour savoir si on est capable de détruire un socle d'éolienne.....Les experts sont unanimes : c'est possible, mais ça va coûter cher, très cher, beaucoup plus ce que les promoteurs nous promettent.....on sait qu'un blockhaus allemand WW2 est quasiment indestructible, alors que sa méthode de construction et ses matériaux sont loin d'être de la qualité de ceux actuels, le recyclage des pales est aussi une énigme aujourd'hui, on ne sait pas faire, on les enfouit sous terre.....Donc il subsiste un grand flou sur la fin de vie des éoliennes.

-La localisation : Une zone destinée aux éoliennes est réservée au Nord de la commune, pourquoi vouloir en mettre au Sud ??? et ainsi créer un phénomène d'encerclement.

Nul doute qu'un jour, la commune devra s'agrandir vers le Sud.....qui voudra implanter un nouveau lotissement, construire une maison, en étant encerclé par des éoliennes ??

Si les éoliennes peuvent apporter un revenu financier à la commune, elles ne vont pas remplir l'école, consommer dans les commerces, participer à la vie de la commune....

Qui voudra venir habiter dans un village encerclé par les éoliennes à moins de 2km en tous sens, voir même <1km parfois ???

L'encerclement du village par les éoliennes, c'est la mort programmée du village, un arrêt à son dynamisme, une condamnation à long terme.

-Le projet de parc éolien s'inscrit dans une zone NATURA 2000, dans le Parc NATIONAL du Marais Poitevin, c'est à dire qu'il y a eu dans le passé, et qu'il y a encore, des experts qui ont jugé que ce biotope était remarquable, par sa faune, sa flore, sa biodiversité.....et qu'il fallait le protéger et qu'il faisait partie du patrimoine nationalcomment pourrait on balayer tout ça d'un revers, pour y installer des machines industrielles géantes ??

-Nous avons remarqué depuis l'implantation du parc éolien Nord, que le pigeon ramier et le pigeon colombin, ne fréquentent plus le bois des Fragnées, autrefois c'était un dortoir, un endroit où les oiseaux se reposaient et faisaient étape lors de leurs migrations.....surement depuis des lustres, les canaux migratoires étant immuables.....ou presque !

Il y a donc une perturbation réelle pour les oiseaux, non prise en compte.....nous sommes dans une zone "soi-disant" de protection.

-La zone prévue pour le futur parc, est un haut lieu de reproduction de la caille des blés, un petit oiseau migrateur menacé, il y subsiste encore quelques rares outardes canepetières, un oiseau emblématique, en voie de disparition.

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

Cette zone est aussi une zone-étape lors de la migration du vanneau huppé et du pluvier doré, espèce en diminution aussi.....

- Comment pourrait accepter des éoliennes dans des zones stratégiques pour la survie de certaines espèces ???

L'encerclement du village va créer un panorama désastreux , nous auront des éoliennes dans toutes les directions, un village n'est pas une zone industrielle, c'est pour ça que ces zones ont été créées, les parcs éoliens sont des activités industrielles..... donc n'ont rien à faire au cœur d'un village, ou dans son périmètre proche.

- Les expériences d'autres parcs démontrent des nuisances pour la santé des humains, des mortalités anormales chez les animaux, des centaines de morts suspectes et d'avortement en série chez des bovins en Bretagne. Les hauteurs des éoliennes sont en constante augmentation, mais la distance des habitations restent inchangée, la distance devrait être proportionnelle à la hauteur des machines, 10x la hauteur : Machine de 230m de haut = 2,3km de toute habitation !

- Les compensations pour palier à la pollution visuelle du parc éolien sont inexistantes dans le projet, on aurait pu imaginer une plantation de haie double en périphérie de toutes les parcelles où pourrait être implantée une machine, ça serait une compensation écologique et un masque partiel pour les machines..... rien de tout ça, il est même question d'arracher des arbres existants. Mais quel est ce projet de production d'énergie soi-disant "verte" qui détruit, faune, flore sans réparation et sans compensation ??

- Ce genre de projet, ne prend pas en compte les pertes immobilières, on le sait une maison proche d'une éolienne, perd entre 30 et 50% de sa valeur à la revente, des gens auront payé toute une vie une maison, et à la fin on va leur dire : "Désolé , monsieur madame, mais votre maison perd 50%, vous avez payé la moitié de votre vie pour rien.....".

C'est absolument insoutenable et injuste, quelques un pourraient s'enrichir et d'autres qui n'ont rien demandé, qui n'ont aucune compensation, vont en payer les pots cassés ?

- Il faut admettre que nous sommes que de passage sur terre, nous ne sommes que des locataires, notre terre était celle d'un autre hier, et sera celle d'un autre demain..... On va laisser quoi à nos enfants, des blocs de béton de 1000T ?? un village mort ??

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

E132 - Gabrielle Touzalin

Date de dépôt : Le 01/07/2021 à 20:07:44

Lieu de dépôt : Par email

Objet : Avis contre

Contribution :

Bonjour

Etant née à Saint Sauveur d'Aunis je me permets de donner mon avis concernant le projet éolien en cours : je suis contre. Pour de multiples raisons, allant du gros doute d'efficacité de l'éolien à la destruction des sols pour construire les dites éoliennes, en passant par l'impact sur la faune locale, sans parler de l'outrage esthétique. Je pourrais à l'occasion vous faire un plus long mail, si vous le souhaitez. Les arguments ne manquent pas. La balance bénéfice-risque n'est pas vraiment en faveur de l'éolien, et je crois qu'il y a d'autres alternatives, d'autres voies à explorer, qui auront sûrement plus de succès tant au niveau efficacité qu'au niveau popularité.

Merci d'avoir lu ces quelques lignes.

Cordialement

--

Gabrielle Pequeriau née Touzalin

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@133 - Masse Mylene - Rochefort

Date de dépôt : Le 01/07/2021 à 21:15:17

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Favorable aux énergies vertes

Contribution :

Bonjour,

Je suis écologiste dans l'âme et j'ai lu l'article de Nicolas Hulot. Nous n'avons plus le temps. Nous devons réagir maintenant sinon nos enfants ne nous le pardonneront pas.

C'est pourquoi je suis pour ce projet éolien.

Merci

Mylene

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@134 - Yann - Anais

Date de dépôt : Le 01/07/2021 à 22:42:46

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Enquête publique projet éolien St Sauveur d'Aunis

Contribution :

Comment imaginé notre territoire dans les années à venir ? A cette question, on nous répond que suite à la concertation des habitants, les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ont été approuvés par les communautés de communes, ou encore que le SCOT, le Schéma de Cohérence Territoriale est en cours d'élaboration... ! Mais en ce qui concerne l'éolien, où est la cohérence lorsque l'on voit cette "invasion" de projets ! A ce sujet, il serait bien que l'enquête publique intègre la vue globale de notre territoire pour se rendre compte de cette aberration. Est ce que l'on va laisser encore longtemps ces promoteurs envahir nos communes sans être inquiété ? Leur méthode est rodée, et forcément en interpellant les propriétaires de terrains pour ériger ces mâts dans leurs parcelles, certains se sont engouffrés dans la brèche... La profession agricole dénonce à juste titre toutes formes d'Agribashing, mais la façon de faire de Volkswind accentue un plus les clivages dans nos communes. A l'opposé, d'autres personnes, élus, associations, bénévoles, mettent tout en oeuvre pour recréer du lien et du dynamisme dans nos villages. Notre campagne, nos marais, notre patrimoine sont des atouts, et la prolifération de ces nombreux projets risquent de provoquer une saturation non négligeable sur notre territoire.

Contre le projet de St Sauveur d'Aunis

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@135 - David - Courçon

Date de dépôt : Le 01/07/2021 à 22:59:26

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre le projet aux éoliennes

Contribution :

Trop d'éoliennes ! Laisser tranquille la nature et l'environnement ! Nuisances sonores et visuelles pour un résultat nulle !

Je m'y oppose fermement !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@136 - LEDU Sebastien - Saint-Jean-d'Angély

Date de dépôt : Le 02/07/2021 à 07:48:04

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Pour l'éolien

Contribution :

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je suis pour les projets d'énergie renouvelable. Il va falloir produire de l'électricité d'une manière ou d'une autre et je préfère un parc éolien à une centrale nucléaire.

C'est vrai que l'éolienne est imposante mais au moins elle n'est pas dangereuse. Nous sommes passé plusieurs fois à coté d'accidents nucléaires majeurs et je ne veux pas que cela se produise en France.

Il y aura des milliers de victimes...

Je préfère voir un champ éolien.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@137 - Bismuth Paul - Saint-Jean-de-Liversay

Date de dépôt : Le 02/07/2021 à 08:25:00

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non c'est non !!!

Contribution :

Le préfet est contre, la communauté de commune est contre, le conseil municipal est contre, la majorité de la population est contre, le Parc du Marais Poitevin est contre, toutes les instances de protection de l'environnement sont contre, Ne sont pour que ceux qui ont un intérêt financier !! donc faisons respecter la démocratie et les lois de la république !!

-Faisons respecter la voix du citoyen : A la poubelle, les projets éoliens !!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@138 - Frédéric - Sourdon

Date de dépôt : Le 02/07/2021 à 10:02:28

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre le projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS

Contribution :

L'énergie éolienne n'est en rien écologique. Les parcs éoliens défigurent gravement la nature et détruisent le patrimoine naturel. Le développement de l'éolien est confié à de puissants lobbys industriels et financiers qui sont très loin des préoccupations environnementales. Se pose aussi la question de la pérennité de certains de ces promoteurs, du démantèlement des éoliennes, notamment des socles en béton. Le démantèlement ne prévoit d'enlever le socle en béton de l'éolienne que sur 1 mètre de profondeur.

Notre territoire est déjà cerné par plusieurs parcs éoliens et d'autres projets sont actuellement en cours. Cette notion de territoire sacrifié à l'éolien est insupportable et produit une inéquité territoriale.

L'impact des parcs éoliens sur le cadre de vie n'est pas négligeable : nuisances visuelles, sonores, impact sur la faune, dévaluation de l'immobilier. La distance d'éloignement de 500 mètres entre les éoliennes et les zones d'habitation est trop juste.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@139 - Emmanuelle - Saint-Médard-d'Aunis

Date de dépôt : Le 02/07/2021 à 13:45:52

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :NON à l'encerclement éolien

Contribution :

Encore une fois tous ces projets viennent encercler les habitants. Encerclez plutôt les poissons dans la mer/océan. Zone toujours plus ventée et laissez nous en paix

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@140 - NAGARD Serge - Saint-Sauveur-d'Aunis

Date de dépôt : Le 02/07/2021 à 15:02:41

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :NON AUX EOLIENNES DE SAINT SAUVEUR D'AUNIS

Contribution :

Comment peut-on envisager l'installation d'un parc éolien de 8 machines de 180 m entre deux villages si proches l'un de l'autre ?

Et de plus, situés dans le périmètre du Parc du Marais Poitevin et de la zone Natura 2000 ?

Au prétexte d'actions écologiques, de nombreux aspects sont oubliés dans ce projet :

- Ces projets sont mis en place au profit d'entreprises étrangères qui se gavent de nos subventions et de nos impôts (taxe sur la facture l'énergie).

- La "bétonisation" des sols, irréversible et obsolète au bout de 20 ans, avec un démantèlement à la charge des agriculteurs,

- Les campagnes défigurées, alors que nous venions juste de retrouver des zones de haies bocagères après les épisodes de remembrements intensifs des décennies précédentes,

- La détérioration de la faune très importante dans cette zone de plaine céréalière particulièrement fréquentée par les espèces migrantes protégées : cigognes, canepetière, aigrettes, etc...

- Les nuisances sonores et les infrasons produits par les éoliennes,

- La dépréciation de l'immobilier impacté par toutes ces nuisances.

- Alors, qu'allons-nous laisser à nos enfants ?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@141 - Maxime - La Rochelle

Date de dépôt : Le 02/07/2021 à 16:39:21

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis favorable à la Ferme éolienne de Saint Sauveur d'Aunis

Contribution :

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Par cette contribution, je souhaite apporter mon soutien au projet de parc éolien de Saint Sauveur d'Aunis.

Celui-ci permet de répondre à l'enjeu majeur de notre époque qui est de lutter contre le réchauffement climatique. En plus, le projet est totalement respectueux de l'environnement local : alors que la zone d'étude était bien plus importante, le développeur a fait le choix de se reculer des habitations au-delà de la limite légale des 500 m, et surtout, de ne pas implanter de machines supplémentaires sur une grande partie Ouest de la zone car plus utilisée par les oiseaux. Alors que les éoliennes ont déjà un impact minime sur la faune volante hors Zones de Protection Spéciale (comme l'indique la Ligue de Protection des Oiseaux dans un rapport de 2017 [https://eolien-biodiversite.com/IMG/pdf/eolien_lpo_2017.pdf]), ce qui est le cas ici, un tel choix du développeur est à souligner. Cela permet encore plus de se protéger d'éventuels impacts, déjà faibles, sur la faune volante (+ une disposition des éoliennes parallèle aux flux migratoires, ce qui évite de gêner les oiseaux). Toutefois, le potentiel de la zone est optimisé, ce qui là encore est un point très positif, puisque chacune des éoliennes prévues aura une importante puissance.

Enfin, je voulais également partager avec vous un rapport publié ces dernières semaines par le Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité, RTE, sur les futurs énergétiques de la France pour 2050 [https://assets.rte-france.com/prod/public/2021-06/BP50_Bilan%20de%20la%20consultation%20publique.pdf] : quelque soit le scénario étudié, l'éolien devra obligatoirement représenter une part importante du mix énergétique (notamment pour contrer la baisse inéluctable du nucléaire car les centrales deviennent trop vieilles et n'ont pas été remplacées à temps). La réalité est là, si nous souhaitons avoir suffisamment d'électricité en France dans les prochaines années, il est nécessaire de rapidement développer et construire des projets d'énergies vertes. Ainsi, restons factuels, quelle que soit notre opinion pour ou contre l'éolien, le développement de parcs éoliens est inévitable. Alors autant soutenir des projets respectueux et bien ficelés comme l'est celui de Saint-Sauveur d'Aunis !

Pour ces quelques arguments parmi de nombreux autres, Monsieur le Commissaire Enquêteur, veuillez prendre en compte mon soutien au projet de la Ferme éolienne de Saint Sauveur d'Aunis.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@142 - Maxime - La Rochelle

Date de dépôt : Le 02/07/2021 à 16:43:57

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis favorable à la Ferme éolienne de Saint Sauveur d'Aunis

Contribution :

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Par cette contribution, je souhaite apporter mon soutien au projet de parc éolien de Saint Sauveur d'Aunis.

Celui-ci permet de répondre à l'enjeu majeur de notre époque qui est de lutter contre le réchauffement climatique. En plus, le projet est totalement respectueux de l'environnement local : alors que la zone d'étude était bien plus importante, le développeur a fait le choix de se reculer des habitations au-delà de la limite légale des 500 m, et surtout, de ne pas implanter de machines supplémentaires sur une grande partie Ouest de la zone car plus utilisée par les oiseaux. Alors que les éoliennes ont déjà un impact minime sur la faune volante hors Zones de Protection Spéciale (comme l'indique la Ligue de Protection des Oiseaux dans un rapport de 2017 [https://eolien-biodiversite.com/IMG/pdf/eolien_lpo_2017.pdf]), ce qui est le cas ici, un tel choix du développeur est à souligner. Cela permet encore plus de se protéger d'éventuels impacts, déjà faibles, sur la faune volante (+ une disposition des éoliennes parallèle aux flux migratoires, ce qui évite de gêner les oiseaux). Toutefois, le potentiel de la zone est optimisé, ce qui là encore est un point très positif, puisque chacune des éoliennes prévues aura une importante puissance.

Enfin, je voulais également partager avec vous un rapport publié ces dernières semaines par le Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité, RTE, sur les futurs énergétiques de la France pour 2050 [https://assets.rte-france.com/prod/public/2021-06/BP50_Bilan%20de%20la%20consultation%20publique.pdf] : quelque soit le scénario étudié, l'éolien devra obligatoirement représenter une part importante du mix énergétique (notamment pour contrer la baisse inéluctable du nucléaire car les centrales deviennent trop vieilles et n'ont pas été remplacées à temps). La réalité est là, si nous souhaitons avoir suffisamment d'électricité en France dans les prochaines années, il est nécessaire de rapidement développer et construire des projets d'énergies vertes. Ainsi, restons factuels, quelle que soit notre opinion pour ou contre l'éolien, le développement de parcs éoliens est inévitable. Alors autant soutenir des projets respectueux et bien ficelés comme l'est celui de Saint-Sauveur d'Aunis !

Pour ces quelques arguments parmi de nombreux autres, Monsieur le Commissaire Enquêteur, veuillez prendre en compte mon soutien au projet de la Ferme éolienne de Saint Sauveur d'Aunis.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@143 - Morée Sandrine - Saint-Sauveur-d'Aunis

Date de dépôt : Le 02/07/2021 à 18:22:01

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : PARC EOLIEN OBSERVATIONS SAINT SAUVEUR D'AUNIS

Contribution :

Monsieur le préfet,

Courant Février 2022, vous serez amené à statuer sur la recevabilité du projet d'installation et d'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Saint-Sauveur-d'Aunis. Celui-ci sera composé de 8 éoliennes et d'un poste de livraison sur la commune.

Dans le cadre de l'enquête publique se déroulant du Lundi 31 mai 2021 au Lundi 5 juillet 2021, je me permets de vous fournir mes observations quant au projet susvisé.

- Un projet portant atteinte au patrimoine culturel et naturel de la commune

Vous n'êtes pas sans savoir que la convention concernant la protection du patrimoine culturel et naturel de 1972 a posé l'obligation pour les Etats signataires, dont la France, de protéger les monuments naturels, les formations géologiques et les sites naturels dans l'intérêt de l'humanité.

Cette convention institue donc l'obligation pour l'Etat et, plus largement, les personnes publiques de lutter contre les atteintes portées aux espaces naturels.

Cet objectif est tel que le Conseil constitutionnel a, dans une décision du 31 janvier 2020, érigé la protection de l'environnement en objectif de valeur constitutionnelle en vertu du préambule de la Charte de l'environnement.

En application de ces principes, le juge administratif a déjà considéré incongrue et incohérente, dans un paysage rural, la présence d'éoliennes provoquant une rupture d'échelle visuelle forte (TA Limoges, 12 novembre 2020, n°1701837).

Or, la réalisation d'un parc éolien composé de 8 éoliennes et d'un poste de livraison sur la commune de Saint-Sauveur-d'Aunis viole les dispositions citées ci-dessus.

En effet, le projet se situe à une distance de seulement 730 mètres des habitations les plus proches.

Cette distance ne tient pas compte de la présence de la chapelle de Notre-Dame-des-Champs, édiflée au XIXème siècle, qui accueille un pèlerinage chaque année le 15 août et à laquelle les habitants de la commune sont profondément attachés.

Par conséquent, la construction d'un parc éolien à une proximité quasi immédiate de ce lieu ancré dans l'histoire et le cœur de la commune de Saint-Sauveur-d'Aunis reviendrait à mettre en péril ce monument, symbole de notre patrimoine local, du fait des atteintes environnementales que causerait la réalisation du projet.

- Un projet dévastateur pour la faune et à la flore locale

La protection de la faune et de la flore est garantie depuis la loi du 10 juillet 1976 qui interdisait "la destruction, l'altération ou la dégradation du milieu particulier à ces espèces animales ou végétales".

Ce texte a été complété par la loi du 12 juillet 2010 qui a interdit la destruction des "habitats naturels".

Or, la construction d'un projet éolien impacte très négativement la faune et la flore locales. L'altitude des éoliennes peut faire disparaître les oiseaux et les chauves-souris, ceux-ci craignant d'être percutés par les pales en mouvement.

Par conséquent, la réalisation de ce projet constituerait une violation des dispositions législatives relatives à la protection de la faune et de la flore.

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

●Un projet coûteux entraînant, pour l'avenir, des coûts manifestement disproportionnés pour la commune

La réalisation d'un tel projet, en apparence bénéfique pour la commune, sera, en réalité, nettement plus coûteux que le projet initialement présenté.

En effet, la durée de vie d'une éolienne étant de 20 ans, cela signifierait que, une fois ce délai expiré, il faille remplacer des pièces ou l'éolienne entière.

Ceci représenterait un coût exorbitant par rapport au modeste budget de la commune de Saint-Sauveur-d'Aunis, composée de moins de 2 000 habitants.

Ainsi, malgré les apparentes belles promesses que présente le projet de construction d'un parc éolien sur le territoire de cette commune, celles-ci ne seront pas tenues. Ce projet viendrait compromettre la qualité du paysage de la commune, tant au point de vue environnemental qu'esthétique, et constituerait, dans l'avenir, un risque considérable sur les finances de cette petite commune au charme champêtre.

Pour tous les motifs énoncés-ci dessus, je me tourne vers vous, Monsieur le Préfet, pour solliciter la non-réalisation du projet.

Je vous prie, Monsieur le Préfet, de croire à l'assurance de mes respectueuses considérations.

Sandrine Morée

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@144 - Laurence

Date de dépôt : Le 02/07/2021 à 18:49:40

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : avis concernant les eoliennes sur la commune de st sauveur d'aunis

Contribution :

il s'avère que j'habite la rue du marais sur la commune de Le Gué d'Alléré et que ma famille et moi-même serons affecté directement étant très proche de ce futur projet fantaisiste. je suis pour le progres en matière d'environnement mais ce n'est pas un progres que de nous obligé à supporter des eoliennes si proche de nos habitations. les éoliennes sont en hauteur juste face à nos maisons coté Nord, comme un mur de remparts, la rue du marais est en contrebas, et un autre projet sur les Rivières d'Anais, coté Sud de notre rue, doit aussi voir le jour nous encadrant complètement.

C'est plus qu'une nuisance visuelle, ce sera aussi une nuisance sonore cela a été prouvé à maintes reprises. Etant sensible au bruit je ne suis pas venue habiter un hameau tranquille en campagne pour être encadré par des gigantesques tours de metal. il y a déjà celles de Ferrières à supporter, celles de Longèves, celles de Chambon que l'on voit clignoter la nuit, et maintenant on voudrait nous encercler encore plus. combien encore pour un pseudo économie d'énergie ? et la santé de nos animaux de ferme en patira, sans parler de l'eco système que l'on observe autour de nous sera affecté.

je pense que ce projet sert surtout pour en enrichir certains au detriment des habitants que pour améliorer notre quotidien.

sans oublier la perte financière sur nos habitations, si on veut les revendre, qui voudra habiter dans un tel environnement alors que pour l'instant nous sommes tranquille et préservé du bruit, du stress de la ville, dans la nature que ce projet veut encore gacher

vous l'aurez compris je suis contre.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@145 - Eymar Laura

Date de dépôt : Le 02/07/2021 à 20:22:14

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis favorable pour la ferme éolienne de Saint Sauveur d'Aunis.

Contribution :

Bonjour,

Je suis favorable au projet de la Ferme éolienne de Saint Sauveur d'Aunis.

Ayant habité à proximité immédiate d'un parc éolien, je tiens à préciser que celui-ci ne m'a jamais dérangé, tant au niveau visuel qu'acoustique, et que tout le monde s'y habitue très bien, autant les humains que les animaux.

Aussi, en lisant quelques-unes des contributions de ce registre, je constate qu'on y retrouve vraiment les arguments anti-éoliens les plus typiques, déformant tous totalement la réalité ou n'ayant même aucun lien avec la réalité. La communication organisée des anti-éolien semble bien opérer, et forcément, les faux arguments présentés par ces derniers à des gens un peu moins avertis font peur. Comment être favorable à un projet présenté comme polluant, étant dangereux pour la santé humaine et animale, faisant payer à tous les Français une facture énergétique plus importante, laissant à la charge des agriculteurs les éoliennes une fois l'exploitation terminée, ayant un rendement énergétique anecdotique etc ? Pourtant, la réalité est totalement différente et toutes ces affirmations sont largement contredites par les faits réels et très largement prouvés.

Le porteur de projet l'explicitera bien mieux, mais on peut quand même soulever que :

-dans le monde entier, un très grand nombre d'études ont été menées pour essayer de voir l'éventuelle dangerosité des éoliennes sur la santé (aussi bien humaine qu'animale) : aucune étude sérieuse n'a été capable d'établir un réel danger

-le prix est aujourd'hui totalement compétitif (même bien moins cher que les nouveaux réacteurs EPR)

-les éoliennes fonctionnent 70 à 90 % du temps (et pas 25%) : pourquoi raisonner sur des pourcentages de temps ? Toute production est bonne à prendre, il faut regarder globalement ce que le projet peut apporter en

-certains s'indignent de la bétonisation à vie des sols : cet argument n'est plus recevable puisque la loi impose dorénavant de démanteler complètement le socle à la fin de l'exploitation des parcs. Cet argument était aussi hypocrite car qui s'indigne lorsque la chappe de béton est construite pour sa propre maison ? ou de la salle des fêtes du village ?

-pour ceux qui prétendent qu'à la fin de l'exploitation, l'éolienne restera en place et que le démantèlement restera à charge du propriétaire de la parcelle, il faut savoir que la législation impose une responsabilité du propriétaire du parc. Dans le cas extrême, où l'exploitant fait faillite/disparaît, une somme d'argent nécessaire au démantèlement est déposée, par précaution, à la caisse des dépôts et consignations, afin que la parcelle et son environnement n'emphatise pas.

-le recyclage des pâles ? Forcément qu'il n'existe pas encore de filières de recyclage, l'éolien étant assez récent, il n'y a pas eu à faire face à cette question. Mais une filière de retraitement des pâles est en cours de construction pour afin de faire face aux premiers parcs en fin de vie. Quoiqu'il en soit, en France il est interdit de les mettre sous terre, donc au pire elles sont valorisées énergétiquement.

Même si tous ces arguments n'ont pas fini par faire entendre raison aux plus réfractaires, il faut prendre en compte le bien commun et la volonté de laisser une terre plus vivable à nos enfants. Les positions nombrilistes de ceux qui disent « pas de ça chez moi » devront expliquer à leurs enfants, que lorsqu'ils ont eu la possibilité de leur offrir un avenir au climat respirable, ils ont préféré voir simplement au bout de leur jardin et ne penser qu'à leur propre petit environnement plutôt que de penser plus mondialement. Allez expliquer aux malgaches qui, en ce moment subissent le réchauffement climatique, notre création de peuple occidental, que s'ils n'ont plus de quoi se nourrir, c'est parce que nous ne pensons qu'à nous.

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

Cordialement,

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@146 - André - Saint-Sauveur-d'Aunis

Organisme : sans

Date de dépôt : Le 03/07/2021 à 09:39:54

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : non aux parc éolien

Contribution :

je suis habitant depuis 1980 , un jolie village que j'ai vu grandir ,une jolie chapelle ,que nos ainés on bâtie , ce patrimoine classé , un site que beaucoup d'habitants veulent garder,

je dit non à ce futur parc éolien, qui ne donne aucun résultat en énergie comme veut nous faire croire tout ces puissants menteurs écolos, et financiers qui ne cherche que du profit sur la population

Arrêter de nous détruire nos belles campagne proche du marrais poitevin classé au patrimoine mondial.

je demande à Monsieur le préfet de mon département , à abandonné ce projet qui se trouve dans une si belle région touristique qu' on appel la Charente Maritime , que nous sommes fier de nous présenter à la télévision (comme fort boyard)

mes sincères salutations

Monsieur CONTRAULT

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

@147 - Eva - Anais

Date de dépôt : Le 03/07/2021 à 13:00:43

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Stop au développement éolien. Non au projet éolien de Saint Sauveur d'Aunis et de ses environs. EOLIEN : ni pour nous ni pour nos voisins.

Contribution :

L'éolien est INUTILE:

inutile, parce que la France produit déjà un excédent d'électricité.

Inutile dans la lutte contre le réchauffement climatique. Dans notre pays, la production thermique fossile est déjà une des plus basses d'Europe.

inutile pour améliorer l'emploi en France. Les éoliennes sont fabriquées en Allemagne, au Danemark et en Espagne

L'éolien est NUISIBLE:

L'éolien couplé avec le gaz est une fausse énergie propre.

Nuisible par ses inconvénients visuels, sonores et financiers pour les habitants proches.

Nuisible en altérant notre cadre de vie avec dépréciation des habitations proches. Perte de valeur allant Jusqu'à 40 %.

Ces engins risquent de ne jamais être enlevés.

Et que dire de la protection Zone Natura 2000?

Le secteur fait aussi partie du Parc naturel des marais poitevin un site exceptionnel.

C'est un espace remarquable du marais poitevin pour la diversité des prairies et des boisements humides d'intérêt communautaire, et les nombreuses espèces protégées qu'il accueille.

Le périmètre étudié correspond à un secteur réputé pour les migrations comme pour l'hivernage.

On y compte de nombreuses espèces protégées.

L'implantation d'éoliennes en France n'obéit qu'à une volonté idéologique qui profite à quelques affairistes astucieux sans aucun gain écologique, financier ou climatique en retour pour la collectivité.

"Les éoliennes sont nocives pour nos paysages, nocives pour le pouvoir d'achat des Français, nocives pour la planète et nocives pour la santé des riverains" (Stéphane Bern")

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@148 - Eddie

Date de dépôt : Le 03/07/2021 à 16:59:50

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Éolienne

Contribution :

Je donne une réponse négative pour l'installation des éoliennes à la chapelle à St sauveur d Aunis.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@149 - GAILDRAT Hervé - Anais

Date de dépôt : Le 03/07/2021 à 22:10:28

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre le projet Eolien de St Sauveur d'Aunis

Contribution :

Monsieur le commissaire enquêteur,

Comme demandé par la procédure, notre conseil municipal a délibéré sur la question posée, nous avons répondu par une délibération contre ce projet à l'unanimité.

Il est assez incroyable que ce projet puisse être implanté à proximité de notre marais communal, zone classée Natura 2000 et qui est également concerné par un APB (Arrêté préfectoral de Protection du Biotope). Cette logique de protection environnemental n'est pas respectée avec l'implantation de ces sites industriels.

Par ailleurs, notre commune, comme celle de St Sauveur d'Aunis d'ailleurs, font parties du PNR (Parc Naturel Régional du Marais Poitevin), en quête d'inscription, et donc de signature de la convention RAMSAR "zone humide d'importance internationale".

Un site RAMSAR correspond à une reconnaissance internationale de l'importance de la zone humide désignée. On parle de protection du milieu d'un coté et sa future dégradation par l'implantation de machines de l'autre, il n'y a pas de cohérence.

Également, il faudrait voir l'implantation de ce site au regard des projets déjà en fonctionnement, ou en étude, pour se rendre compte de l'ampleur de l'éolien sur notre territoire proche (mitage éolien), ce qui n'est jamais mentionné dans l'enquête, .

A noter également que la plupart des contributions favorables à ce projet viennent de personnes n'habitant pas le territoire ou de professionnels intéressés.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@150 - Civadier Patrick - Saint-Sauveur-d'Aunis

Date de dépôt : Le 04/07/2021 à 09:11:23

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Acca st sauveur d aunis

Contribution :

En tant que président d acca .nous tenons à vous informer de notre opposition à ce projet. Dénaturation de paysage. Création d accès qui va nuire à la faune. La migration sera inexistante. D ailleurs je tenais aussi à vous informer que depuis la création des éoliennes sur le site de St Jean de liversay plus aucun pigeons ne séjourne dans notre forêt. Sans compter le reste sûrement..ce lieu que vous aller prendre est aussi un lieu de promenadepour un grand nombre de nos habitants cordialement.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@151 - CHAILLOU Nicole - Saint-Sauveur-d'Aunis

Date de dépôt : Le 04/07/2021 à 11:01:51

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : NON AU PROJET EOLIEN ENTRE SAINT SAUVEUR D'AUNIS et LE GUE D'ALLERE

Contribution :

NON au PROJET EOLIEN ENTRE SAINT SAUVEUR D'AUNIS ET LE GUE D'ALLERE pour les raisons suivantes :

Tout d'abord, sur le plan général :

-L'éolien est un marché de dupes : au prétexte d'écologie, on permet à des investisseurs peu scrupuleux et le plus souvent étrangers, auxquels l'Etat attribue des subventions importantes, de dénaturer les paysages.

-Marché de dupes encore quant à l'appât financier aux agriculteurs pour qu'ils acceptent de céder une partie de leur terre nourricière au béton. 20 ans plus tard, obsolescence oblige, ce sont eux qui auront la charge du démantèlement... Actuellement, ils sont POUR mais attention. Le résultat final sera bien maigre sinon négatif !

-L'éolien est intermittent : toutes les projets éoliens qui sont dans les « tuyaux » ne suffiront pas, malgré leur nombre, et il faudra toujours une énergie complémentaire : en France, le gaz : énergie fossile qui émet plus de CO2 que le charbon, et... énormément plus que le nucléaire !!! Cela vaut-il la peine encore de défigurer notre campagne, de nuire à la faune et aux habitants ?

Et sur le plan local :

-Les communes de SAINT SAUVEUR D'AUNIS et LE GUE D'ALLERE font partie de la COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS ATLANTIQUE, ainsi que du PARC NATUREL REGIONAL DU MARAIS POITEVIN et de la zone NATURA 2000.

-Ces deux villages sont distants de 2 km de maison à maison sur le RD 115, et c'est dans cet intervalle que l'on compte installer une rangée de 8 éoliennes de 180 m. Comment peut-on mettre des installations industrielles dans une zone agricole et urbanisée, au prétexte d'écologie.... Où est la cohérence ?

-D'autant plus que la CDC AUNIS ATLANTIQUE vient juste de finaliser son PLUI-h et les élus ont mené une réflexion sur l'éolien dans notre territoire et, déterminé les zones envisageables (Aenr) dont cet espace ne fait pas partie. Alors qu'en est-il de la démocratie ?

-Enfin il convient de préciser que nous ne manquons pas déjà d'installations de ce type dans le secteur : celles de CHAMBON (3) , de FERRIERES- COURCON (9), de LONGEVES (3), à venir, celles d'ANDILLY, etc... et d'autres encore en prévision.

Alors, effectivement, TROP, C'EST TROP.

Par avance, merci pour votre « écoute » .

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@152 - Benoît - Limoges

Date de dépôt : Le 04/07/2021 à 11:27:48

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis favorable au projet éolien de Saint Sauveur d'Aunis

Contribution :

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous écris pour vous faire part de mon avis favorable au projet éolien de Saint Sauveur d'Aunis.

En effet, même s'il est important de réduire nos consommations d'électricité, le passage au tout électrique ainsi que la fermeture progressive des centrales nucléaires, sans renouvellement du parc en vue, nous oblige à développer les énergies renouvelables si nous voulons arriver à une neutralité carbone (en attendant que la fusion nucléaire soit possible, mais pas avant un siècle malheureusement). Le développement des moyens de stockage et de l'hydrogène dans les années à venir permettra de compenser l'intermittence de ces moyens de production ; utiliser massivement les énergies renouvelables pour produire de l'hydrogène par électrolyse pourrait même amener à décarboner les transports routiers en France !

En plus, l'habitation la plus proche du parc est à 730m, plus que les 500m réglementaires, ce qui montre à mes yeux un respect des riverains.

En outre, si les critiques contre le bruit des éoliennes ont pu être vrai à une époque, les derniers modèles en font beaucoup moins : on ne les entend quasiment pas. De même concernant les prétendues pollutions des sols engendrées par lesdites éoliennes. On ne parle pas ici d'une centrale nucléaire, au démantèlement non planifié : les gestionnaires des parcs ont l'obligation légale de les démanteler à leurs frais, ainsi que d'extraire les socles et de remblayer par une terre équivalente à l'originale.

Il reste bien évidemment les problèmes de pollution visuelle. Je comprends la crainte à cet égard ; quoi qu'on en dise, les éoliennes transforment le paysage, un paysage auquel les riverains peuvent être très attaché. Cependant, elles ne sont en aucun cas des monstruosités ; elles représentent à mes yeux une exploitation raisonnée de la nature par l'homme. Les mentalités évolueront : les dernières générations ont grandi avec cette imagerie d'éoliennes dans les paysages, et y sont plus favorables.

Cordialement,

Benoît Penont

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@153 - VINCENT - Virson

Date de dépôt : Le 04/07/2021 à 11:48:05

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Parc éolien Saint-Sauveur d'Aunis

Contribution :

Monsieur le Commissaire-Enquêteur, je pense que ce projet éolien est le plus raisonnable et le plus propre qui soit, il faut penser à l'avenir et surtout à celui de nos enfants. J'y suis donc, ainsi que ma famille, tout à fait favorable.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@154 - Ketty - Le Gué-d'Alléré

Date de dépôt : Le 04/07/2021 à 12:59:08

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Réponse enquête publique éolien saint-sauveur d'aunis

Contribution :

Je suis contre l'installation d'éoliennes pour les nuisances que cela engendre sur la faune et la flore, les nuisances sonores et visuels. Ainsi que le peu de bénéfice que cela à pour les citoyens environnant.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@155 - Defrain - Saint-Sauveur-d'Aunis

Date de dépôt : Le 04/07/2021 à 13:05:33

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Réponse enquête publique projet éolien St Sauveur d Aunis 17540, contre

Contribution :

Je suis contre l'installation d'éoliennes dans mon village en raison des nuisances environnementales et la destruction de la faune, des oiseaux, du bruit, de la pollution visuelle, des matériaux non recyclables lorsqu'elle seront obsolètes et qui auront un coût pour la communauté qui n'en aura eu que les désagréments et non les bénéfices financiers. De plus notre investissement immobilier va perdre de sa valeur et c'est notre avenir pour nos vieux jours.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@156 - DUFAU Claire - Saint-Pierre-d'Oléron

Date de dépôt : Le 04/07/2021 à 14:38:40

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non ferme à l'éolien.

Contribution :

On nous ment, on nous vend une énergie verte qui n'en est pas une. Communication publique mensongère. Ne profite qu'aux investisseurs. Capacité de production en électricité 3 fois supérieure à la réalité sur le terrain (le vent ne souffle pas continuellement !), obsolescence rapide du matériel, matériaux rares, entretien par pulvérisations en hélicoptère, destruction faune et flore, nuisances sonores et esthétiques, etc... c'est Non refus catégorique !

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

@157 - thery julien - Saint-Sauveur-d'Aunis

Date de dépôt : Le 04/07/2021 à 15:36:14

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non aux parcs éolien de Saint Sauveur D'Aunis

Contribution :

Monsieur le préfet ne donnez pas votre avis positif pour ce projet.

Lisez ce que j'ai déposé et faite votre choix par objectivité et non par pression politique.

Cordialement

julien thery (habitant de Saint sauveur d'aunis)

Pièce(s) jointes(s) :

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

[Télécharger la pièce jointe originale \(Non aux projets éolien de saint sauveur d'aunis.pdf\)](#)

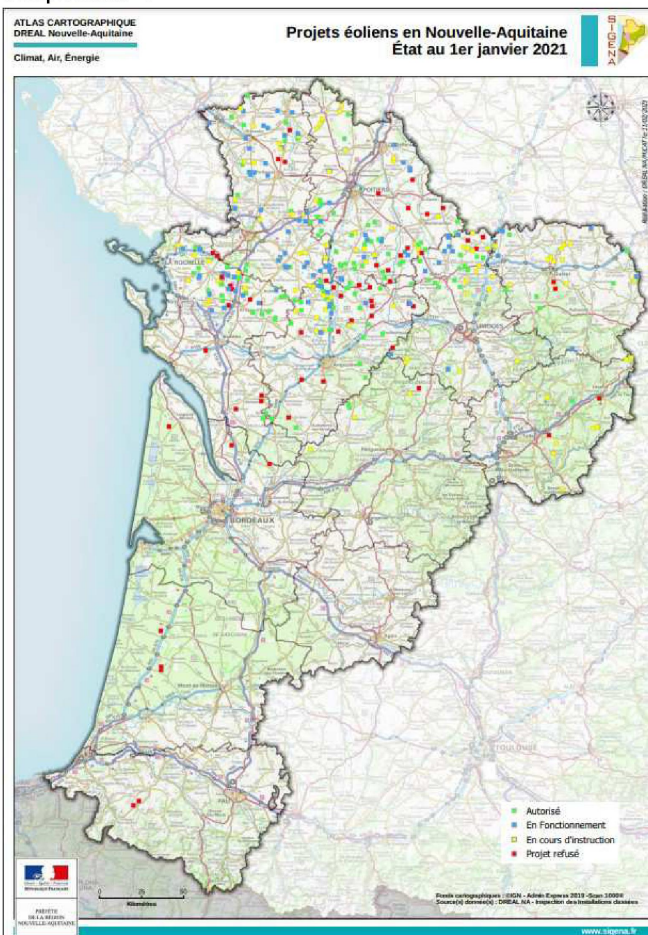
Document : Non aux projets éolien de saint sauveur d'aunis.pdf, page 1 sur 3

Monsieur le préfet de la Charente-Maritime,

Je suis contre ce projet éolien pour plusieurs raisons :

- Nous nous retrouvons dans une situation inégale de la répartition géographique des parcs éoliens en Nouvelle Aquitaine. L'ex Poitou-Charentes est en train de devenir la poubelle éolienne de la région Nouvelle-Aquitaine. La carte ci-dessous montre clairement cette répartition inégale (0 en Aquitaine et la Charente-Maritime représente 1/3 de la puissance totale de la région).

Voir page 18/43 du document « 17-Volkswind-Saint-Sauveur-d Aunis- Compléments ».



Document : Non aux projets éolien de saint sauveur d'aunis.pdf, page 2 sur 3

- Il y a peu de temps après un match de foot de mon fils à Beauvoir sur Niort, nous avons décidé de pique-niquer en famille au pied d'un magnifique moulin en cours de restauration.
En regardant dans la direction de Saint Sauveur d'Aunis j'ai été scandalisé de voir autant d'éolienne sur un si petit angle de vue. Voir ci-dessous 25 éoliennes d'implanté dans nos environs



- La commune de Saint Sauveur d'Aunis va se retrouver encerclée d'éoliennes (déjà les parcs de Ferrières-Courçon/ St Jean de Liversay/Andilly/Longèves/Chambon). D plus le prix de l'immobilier va chuter (Perte avérée et actée de + de 46 % de La Valeur immobilière, voire de l'impossibilité de la revente du tribunal de Nantes)
- Je suis choqué de voir s'implanter un parc éolien à proximité d'une zone Natura 2000. Depuis l'implantation du parc de Ferrières certaines espèces ne sont plus présentes dans notre campagne et nous sommes dans un couloir de migration d'espèces.
- Le taux de fonctionnement d'une éolienne n'est que de 21% et coûte de l'électricité lorsque le vent n'est pas assez fort car les éoliennes doivent tourner. De plus la nuit il y a moins de vent ce qui ne permet pas de fournir une électricité la nuit.
- Une centrale nucléaire produit 2* moins de CO2 que l'éolien dans sa durée de vie. Donc écologiquement on pollue plus.
- Selon une étude de l'université de Twente aux Pays-Bas et publiée dans Renewable Energy, implanter des éoliennes juste derrière une petite colline pourrait être bien plus avantageux. En effet la rentabilité pourrait être augmentée de 25%. (<https://www.futura-sciences.com/planete/breves/energie-renouvelable-emplacement-ideal-eolienne-derriere-colline-4649>)
Selon cette étude l'Aquitaine serait plus rentable à l'installation de parcs chez eux.

Document : Non aux projets éolien de saint sauveur d'aunis.pdf, page 3 sur 3

- Je suis également choqué que l'on puisse construire un parc éolien alors que le dernier PLUi est déjà plein et qu'il ne prévoyait pas de zone de construction énergétique sur Saint Sauveur mais ailleurs.
- Il y a moins de 1% des éoliennes de notre territoire sont produites en France. Et combien d'emploi français cela va faire ? Peu car tout va être sous-traité à des travailleurs étrangers moins chère et moins qualifié.
- Les pales des éoliennes sont fabriquées à partir de matériaux composite non recyclage. On nous dit que 90% d'une éolienne est recyclable ce qui est faux.
- Non aux nuisances sonores dont les émetteurs de base ont été placées derrière des palissades et non près de nos habitations.
- Lorsque nous avons fait construire notre maison nous n'avions pas le choix de la couleur et matériaux de nos volets car nous sommes près d'une zone de monument historique. Mais implanter un parc éolienne près ces mêmes monuments ne pose aucun souci (Abbaye sur la route de Benon/ église de Saint Sauveur / La chapelle)

S'il vous plaît M. le Préfet ne donnez pas un avis positif à ce projet !!!

Trop c'est trop et où est l'égalité dans la région Nouvelle Aquitaine.

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

Etat : à traiter
Orientation : -
Question MO : -
Réponse MO : -
Envoi CE : Non

@158 - Christine - Saint-Sauveur-d'Aunis

Date de dépôt : Le 04/07/2021 à 16:49:16

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : avis sur le projet du parc éolien de Saint-Sauveur d'Aunis

Contribution :

Un parc éolien supplémentaire n'ajoute rien comme plus-value à la commune et contribue à la pollution visuelle et sonore de nos campagnes. Il existe déjà 9 éoliennes sur la commune de ferrières d'Aunis à moins de 3 km de St sauveur d'Aunis, 3 autres à longèves à moins de 10 km. le paysage est défiguré entre les lignes à hautes tensions, les poteaux éclectiques et téléphoniques et les éoliennes en plus ne vont que rajouter des obstacles à l'horizon.

Les retombées économiques ne sont pas pour la commune et ses habitants mais que pour les propriétaires terriens où seront implantées les éoliennes.

Le concept écologique mis en exsangue pour des éoliennes et un faux calcul surtout si l'on ajoute la fabrication, les moteurs et surtout les transports de ces engins qui nécessitent des convois exceptionnels. l'empreinte carbone est plus qu'élevée. Et je ne parle même pas de la maintenance et des changements de pièces et voire même le recyclage des éoliennes...

Pour pouvoir accepter encore quelques éoliennes il faut les conditionner à l'enfouissement des lignes électriques THT et HT...

L'installation ne doit pas se faire contre l'avis des habitants et doit contribuer à de réelles économies d'énergie pour les habitants et non à des lobbying financiers et de pouvoir.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@159 - Goy Didier - Le Gué-d'Alléré

Date de dépôt : Le 04/07/2021 à 17:23:10

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Parc éolien saint sauveur / le gué d'alléré

Contribution :

Avis défavorable pour l'implantation a cet endroit:

- 1) Le PLUIH de la CDC Aunis Atlantique a prévu une zone d'implantation de parcs éoliens avec l'accord des communes concernées. Pourquoi ne pas la respecter ?
- 2) Les communes de Saint Sauveur et Le gué d'alléré ont un rapprochement en cours et la voie de circulation douce prévue entre les 2 communes va être coupée par cette ligne de démarcation !
- 3) Cette zone abrite de nombreux oiseaux protégés et de plus en plus de Cigognes en période de migration. A partir de quel logique écologique une éolienne aurait le droit d'en tuer 38 par an ?
- 4) Au niveau administratif, un arrêté préfectoral en cours crée une zone de biodiversité a proximité immédiate. Est-ce cohérent ?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@160 - Agnes - Le Gué-d'Alléré

Date de dépôt : Le 04/07/2021 à 17:30:57

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : éolienne Saint Sauveur d'aunis

Contribution :

Pas d'accord pour l'implantation a cet endroit:

Les communes de la CDC Aunis Atlantique ont prévu une zone pour les éoliennes, il serait bien d'en tenir compte

Les communes de Saint Sauveur et Le gué d'alléré ont engagé un rapprochement et une mutualisation des moyens. Ce parc d'éolienne coupe les deux villages l'un de l'autre

De plus en plus de cigognes viennent a cet endroit en période de migration., et beaucoup d'autres oiseaux protégés. C'est écologique de les tuer ?

Il semble qu'un arrêté préfectoral crée une zone de biotope a proximité immédiate. Sans les oiseaux du coups ?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@161 - ZARKFAOUI Corine - Saint-Sauveur-d'Aunis

Date de dépôt : Le 04/07/2021 à 19:22:55

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : EOLIENNES, LETTRE AU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR.

Contribution :

Monsieur,

Je tiens à manifester ici très clairement ma ferme opposition au projet d'éoliennes qui est en train d'être élaboré par la société Volkswind sur les communes de St Sauveur d'Aunis et le Gué d'Alléré.

Je précise qu'arrivée à St Sauveur d'Aunis en 1993, j'en suis résidente permanente depuis 28 ans.

Les principales raisons de mon opposition à ce projet sont les suivantes :

1 - Destruction de la qualité paysagère :

L'aire envisagée pour l'édification de ces éoliennes est l'une des rares zones périphériques du village où l'on jouit d'un paysage préservé, avec une vue sur l'horizon particulièrement dégagée, rendant cet endroit très propice à la promenade contemplative. Les soirs de printemps et jusqu'à l'automne, il n'est pas rare d'y rencontrer nombre de promeneurs, venus profiter comme moi, d'un moment de paix et de ressourcement après une journée de travail.

De plus, la petite chapelle de Notre Dame Des Champs toute proche et qui fait partie intégrante de ce décor apaisant, serait grandement affectée par ces gigantesques constructions industrielles, dénaturant son implantation multiséculaire et la poésie qu'elle inspire naturellement.

2 – Impacts sanitaires :

Par curiosité, et afin d'alimenter mon argumentaire, je suis allée observer des éoliennes en fonctionnement près du village de Tournay, à 30 km au Sud de St Sauveur. Les machines tournant plutôt lentement, le vent étant faible ce jour-là, j'ai été très surprise d'y découvrir des bruits de fonctionnement que je ne soupçonnais pas ...

Ayant déjà été écoutée le bruit émis par les éoliennes du parc éolien d'Aunis Énergies, sur la commune toute proche de Ferrières d'Aunis, je n'y avais alors pas perçu ce bourdonnement - mais plutôt un sifflement aigu à chaque passage de pale - les éoliennes de ce site étant placées en ligne et assez éloignées les unes des autres.

Sur le site de Tournay, placée à environ 150m de la plus proche éolienne, elle-même entourée d'au moins sept ou huit autres dans un rayon d'environ 400 à 500m, j'entendais autant que je ressentais physiquement un bruit cyclique d'une fréquence très basse, semblable à un moteur de camion tournant au ralenti à 50m de moi. Or, je peux vous l'assurer, la campagne était déserte !

Une éolienne isolée ne produit pas ce type de vibration sonore grave, mais la densité d'un parc éolien combine les vibrations inaudibles de chaque machine en un magma vibratoire nettement perceptible !

Je n'ose imaginer les conséquences sanitaires pour les personnes exposées jour et nuit – tant qu'il y a du vent - à cette nuisance.

De même, le risque de destruction de la faune locale n'est pas pris en compte .

Malgré la faible proportion de haies restant aux abords de St Sauveur, le fait est qu'une riche population d'oiseaux vit ici, y niche et s'y nourrit.

Comment imaginer que des pales fauchant l'air à plusieurs centaines de km/h à leur extrémité, auraient l'élégance d'éviter les malheureux oiseaux qui s'aventureraient près des éoliennes ? Devrait-on s'habituer à trouver des oiseaux mutilés au gré des promenades et constater avec impuissance leur disparition progressive de ce site ? Une campagne sans la présence et le chant des oiseaux serait une campagne dénuée de sens, non ?

3 - Dégradation de l'attrait touristique :

Il se trouve que depuis deux ans, j'ouvre en été une partie de mon logement à l'hébergement touristique via une plate-forme dédiée sur Internet.

Cerner le Sud du village de huit tours de 180m de hauteur aurait sans conteste comme conséquence une forte altération de l'intérêt touristique patrimonial pour St Sauveur.

Les personnes que j'héberge, venues d'autres régions, me disent souvent combien elles sont charmées par le patrimoine local avec ses particularités et son identité propres.

Nul doute que la signature culturelle de notre territoire se trouverait fortement dégradée par la présence dominante de ces huit tours, ramenant d'un seul coup d'œil à la technologie la plus récente, et effaçant ainsi instantanément ce petit voyage dans le temps que représente une balade dans les ruelles du village ainsi que dans ses abords immédiats.

Une éolienne, et à fortiori un parc regroupant huit éoliennes de 180m de haut, n'a pas la réputation d'enrichir de quelque façon que ce soit le patrimoine historique d'un village millénaire!

Très directement, cela représenterait pour moi une perte sèche de revenus complémentaires, sans aucune compensation ...

4 - Implication des habitants dans la décision :

Aujourd'hui, par ce témoignage, je suis en mesure de faire connaître à l'autorité publique mon avis concernant ce projet, et j'en suis reconnaissante.

Mais, compte-tenu de l'importance du sujet, qui touche directement à notre qualité de vie, et ce sans aucune compensation ou avantage, je constate amèrement le déroulé d'un processus de décision dans lequel rien, absolument rien, n'est prévu pour associer les riverains – les personnes les plus directement impactées – à une décision lourde de conséquences directes et indirectes pour eux.

Oui, nous pouvons donner notre avis, mais au final, qui nous garanti qu'il sera pris en compte ?

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

Et si oui, dans quelles proportions ?

Sur la base de quels critères ?

Alors qu'une crise de confiance s'est installée entre le peuple et ses représentants, que proposent ces derniers pour restaurer une confiance perdue ? Rien, et ce triste et navrant projet en est bien un exemple flagrant.

A l'heure où la Communauté de Communes Aunis Atlantique met en avant la promotion de projets citoyens d'énergies renouvelables, associant les habitants du territoire à :

La gestion locale d'une ressource naturelle locale

Une meilleure appropriation des projets

Une meilleure intégration des projets dans leur environnement naturel et humain

Des retombées économiques qui bénéficient majoritairement au territoire

Une utilisation des bénéfices au service de l'intérêt public

La création de nouvelles formes de cohésion sociale et territoriale

nous constatons que dans le projet de Volkswind, toutes les aspirations de la CDC sont contrecarrées et foulées au pied, au bénéfice exclusif d'intérêts privés !

Alors ... un discours et des actes antagonistes ? Encore une fois, du bla-bla ? . . .

Je ne vous cache pas que j'attends de plus en plus des pouvoirs publics la preuve d'une vraie cohérence d'actions et de décisions, et ce projet mal engagé semble démontrer une fois de plus que pour l'instant, les sentiments de la population n'entrent guère en ligne de compte.

Ceci doit changer !

Je vous remercie, Monsieur le commissaire enquêteur, de l'attention que vous aurez porté à mon témoignage.

Respectueusement.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@162 - TOUZALIN ANTOINE - Saint-Sauveur-d'Aunis

Date de dépôt : Le 04/07/2021 à 19:37:10

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre le projet d'installation de 8 éoliennes à Saint Sauveur d'Aunis

Contribution :

Bonsoir

Je suis contre le projet d'installation de 8 éoliennes à Saint Sauveur d'Aunis pour les raisons suivantes :

Impact très important sur la biodiversité présente dans ce secteur et dans la vallée du Curé.

Refus du PNR, refus du PLU-h/CDC, refus du conseil municipal de Saint Sauveur.

Stérilisation de 3,5 hectares de bonnes terres agricoles, des centaines de m3 de béton enfouis dans le sol pour un résultat quasiment nul.

Les éoliennes ne tournent que 21% du temps et ne sont pas la solution au problème du réchauffement climatique.

En vous remerciant

Bien cordialement

Antoine Touzalin

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

@163 - Guignard Wilfried

Date de dépôt : Le 04/07/2021 à 19:40:52

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : refus du projet de la ferme éolienne à St Sauveur d'Aunis

Contribution :

Monsieur le commissaire enquêteur, je vous transmets, en pièces jointes, le document énonçant un par un mes arguments pour le refus de cette ferme éolienne.

Recevez toutes mes salutations.

Bien à vous.

Guignard Wilfried

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@164 - Guignard Wilfried

Date de dépôt : Le 04/07/2021 à 19:47:21

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : refus du projet de la ferme éolienne à St Sauveur d'Aunis

Contribution :

Dimanche le 4 juillet 2021, 19 h 00

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je viens vers vous concernant l'enquête publique sur la ferme des éoliennes sur la commune de Saint Sauveur d'Aunis.

Je voudrais attirer votre attention sur plusieurs points:

. Tout d'abord, je suis agriculteur sur la commune de Saint Sauveur d'Aunis; dans les années 1990, un remembrement a été réalisé avec plantation de haies; ce remembrement a été très bien réalisé avec des regroupements de fonciers autour des exploitations, des grandes parcelles entourées de haies. Le projet éolien, dans les parcelles concernées, coupe ces parcelles remembrées par la réalisation de chemins. Certaines haies vont également être déstructurées car l'implantation d'éoliennes engage l'utilisation d'engins hors normes pour acheminer le matériel de la ferme éolienne. Le parc éolien va donc déstructurer une plaine céréalière irriguée à bon potentiel agricole.

. Deuxième point : ce projet n'est pas un projet de territoire car la société d'implantation est une société germano-suisse qui utilise des fonds financiers, simplement dans une idéologie de profit et non dans une idéologie de développement durable; ce profit sera créé sur le dos des contribuables français. Ce n'est pas une énergie verte comme beaucoup peuvent lui attribuer mais plutôt une énergie de profit.

. Troisième point: le projet est non démocratique. Tous les élus, que ce soit dans les conseils municipaux des communes concernées, des communes avoisinantes, ou les élus de la communauté de communes, refusent à l'unanimité ce projet car celui-ci ne respecte pas la zone d'implantation dans le PLUih de la communauté de communes. Ce projet est également refusé car celui-ci n'a jamais été présenté devant les élus (comme la société peut l'affirmer) et a été réalisé sans aucune honnêteté des porteurs de projets, toujours dans une certaine fourberie. Ce qui n'est pas du tout un signe de projet démocratique et de projet bien ficelé.

. Quatrième point : le projet de la ferme d'éoliennes se situe dans la zone très proche de Natura 2000 et de futur arrêté biotope de la cuvette de Nuaillé d'Aunis. Cette zone est un site remarquable en biodiversité que ce soit au niveau de la faune et de la flore. Cette zone natura 2000 est riche d'espèces d'oiseaux de tout type. Il y a donc une totale incompréhension quant à la situation d'études de ce projet éolien. Comment une zone remarquable environnementale, floristique, faunistique et naturelle pourrait cohabiter avec un site industriel éolien (qui aurait un impact très négatif sur ce corridor écologique)? C'est juste insensé et complètement incohérent.

. Cinquième point : ce projet n'est qu'une source de division dans la population; division entre propriétaires et fermiers, division entre ceux qui sont attirés par l'appât de gain financier (et qui n'ont aucune sensibilité écologique) et ceux qui vont devoir supporter toutes les nuisances (sonore, visuelle, financière (perte de valeur immobilière)) et qui auront à contribuer financièrement au coût de ce projet directement par l'augmentation de leurs factures électriques; division sur le terrain entre agriculteurs, ... Ce projet n'est qu'un générateur de conflits entre citoyens, dont la source n'est autre qu'un appât de gain de la part de société financière (tout ça sous le nom mensonger d'une révolution écologique par les énergies renouvelables).

Monsieur le Commissaire enquêteur, vous aurez donc compris que ce projet est complet désaccord avec toutes les valeurs démocratiques de notre pays. Ce projet ne doit rester qu'un projet et ne doit pas se réaliser pour toutes les raisons que je vous ai évoquées.

En espérant bonne compréhension de votre part, recevez, Monsieur, mes salutations distinguées.

Guignard Wilfried.

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

17540 St Sauveur d'Aunis.

guignardwilfried@gmail.com

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@165 - Carine - Saint-Sauveur-d'Aunis

Date de dépôt : Le 04/07/2021 à 21:04:33

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : OPPOSITION AU PROJET D'IMPLANTATION D'UN PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE ST SAUVEUR D'AUNIS

Contribution :

M le commissaire enquêteur,

Par la présente, veuillez recevoir mon opposition relative au projet éolien de la société Suisse VOLKSWIND.

En tant que propriétaire d'une maison d'habitation située aux portes du projet éolien, rue Manque Panier à St Sauveur d'Aunis, je suis opposée à cette implantation.

En découlera inévitablement, une pollution visuelle et sonore, un risque sur la santé non maîtrisé des effets des ultrasons, une dépréciation de la valeur immobilière, une perturbation reconnue de la faune, notamment à l'encontre de l'Oedicnème criard, des rapaces, des chiroptères, entre autres ... Et dans 20 ans, c'est à dire demain, une pollution certaine et scandaleuse car à par le mât, rien n'est recyclable et le socle béton resterait sur site, quant qu'aux pales, elles seraient enfouies, Dieu sait où !

"Favoriser le développement durable et les nouvelles énergies"... Mais à quel prix? et qui le supporte et tout cela sans concertation ! Sur nos factures d'électricité nous est déjà, sans information, imposée une participation financière pour subventionner les énergies renouvelables !

Que ce soit, ou non, dans un secteur prévu dans le PLUI communautaire, je suis donc opposée à ce genre de projet qui n'est que du " business" qui rapporte à des sociétés étrangères de surcroît.

Pour ce projet, la société VOLKSWIND attend le feu vert pour implanter puis revendre à d'autres sociétés ! Le futur acquéreur est-il connu ? Rien dans l'enquête publique n'évoque la suite de ce projet et comment il évoluera.

L'éolien est une énergie non stockable, intermittente qui ne peut faire face aux besoins croissants de notre consommation électrique (développement de la filière automobile électrique, informatique,...). Aujourd'hui, en France notre production en CO2 est moindre de par notre production nucléaire et je n'ai vraiment pas envie de continuer (suite à la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim) et voir s' amplifier notre achat d'énergie électrique à nos voisins Allemands qui la produisent avec leurs centrales à charbon, , productrice de CO2 !

Je ne comprend pas qu'un pays puisse vouloir favoriser cette source d'énergie aussi peu fiable.

Je vous remercie, de bien vouloir retranscrire mon opposition mais également ma grande inquiétude.

Une habitante vraiment attachée à son environnement,

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@166 - Veronique - Saint-Sauveur-d'Aunis

Date de dépôt : Le 04/07/2021 à 21:39:38

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet eolien st sauveur

Contribution :

Je m'y oppose en tant que citoyenne de la commune

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@167 - Konczak . broncquart nadine

Date de dépôt : Le 05/07/2021 à 09:08:51

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non aux huit éoliennes de St Sauveur d'Aunis

Contribution :

Un désastre écologique, des installations qui vont détruire notre paysage.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@168 - Maxime - La Rochelle

Date de dépôt : Le 05/07/2021 à 09:31:21

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis favorable à la Ferme éolienne de Saint Sauveur d'Aunis

Contribution :

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Par cette contribution, je souhaite apporter mon soutien au projet de parc éolien de Saint Sauveur d'Aunis.

Celui-ci permet de répondre à l'enjeu majeur de notre époque qui est de lutter contre le réchauffement climatique. En plus, le projet est totalement respectueux de l'environnement local : alors que la zone d'étude était bien plus importante, le développeur a fait le choix de se reculer des habitations au-delà de la limite légale des 500 m, et surtout, de ne pas implanter de machines supplémentaires sur une grande partie Ouest de la zone car plus utilisée par les oiseaux. Alors que les éoliennes ont déjà un impact minime sur la faune volante hors Zones de Protection Spéciale (comme l'indique la Ligue de Protection des Oiseaux dans un rapport de 2017 [https://eolien-biodiversite.com/IMG/pdf/eolien_lpo_2017.pdf]), ce qui est le cas ici, un tel choix du développeur est à souligner. Cela permet encore plus de se protéger d'éventuels impacts, déjà faibles, sur la faune volante (+ une disposition des éoliennes parallèle aux flux migratoires, ce qui évite de gêner les oiseaux). Toutefois, le potentiel de la zone est optimisé, ce qui là encore est un point très positif, puisque chacune des éoliennes prévues aura une importante puissance.

Enfin, je voulais également partager avec vous un rapport publié ces dernières semaines par le Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité, RTE, sur les futurs énergétiques de la France pour 2050 [https://assets.rte-france.com/prod/public/2021-06/BP50_Bilan%20de%20la%20consultation%20publique.pdf] : quelque soit le scénario étudié, l'éolien devra obligatoirement représenter une part importante du mix énergétique (notamment pour contrer la baisse inéluctable du nucléaire car les centrales deviennent trop vieilles et n'ont pas été remplacées à temps). La réalité est là, si nous souhaitons avoir suffisamment d'électricité en France dans les prochaines années, il est nécessaire de rapidement développer et construire des projets d'énergies vertes. Ainsi, restons factuels, quelle que soit notre opinion pour ou contre l'éolien, le développement de parcs éoliens est inévitable. Alors autant soutenir des projets respectueux et bien ficelés comme l'est celui de Saint-Sauveur d'Aunis !

Pour ces quelques arguments parmi de nombreux autres, Monsieur le Commissaire Enquêteur, veuillez prendre en compte mon soutien au projet de la Ferme éolienne de Saint Sauveur d'Aunis.

Cordialement,

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@169 - Paul - Angoulême

Date de dépôt : Le 05/07/2021 à 10:16:32

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Le futur est lancée

Contribution :

Bonjour Monsieur le Commissaire,

L'éolien contribue de manière significative à réduire notre empreinte carbone et se trouve être la meilleure solution que nous avons à ce jour pour apporter une quantité d'électricité verte importante. L'éolien impacte peu les sols et se trouve être une énergie complètement réversible! Soyons courageux et allons de l'avant !

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

E170 - Loi Devilleger

Date de dépôt : Le 05/07/2021 à 11:14:33

Lieu de dépôt : Par email

Objet :Projet eolien saint sauveur d aunis

Contribution :

Bonjour je suis favorable au projet de saint sauveur d ' aunis Je m'appelle Loic devilleger et j' habite la commune de Bernay saint martin

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

@171 - Mairie - Saint-Sauveur-d'Aunis

Date de dépôt : Le 05/07/2021 à 11:49:32

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Courrier association ADDVC

Contribution :

Courrier association ADDVC

Pièce(s) jointes(s) :

[Télécharger la pièce jointe originale \(Courrier association ADDVC.pdf\)](#)

Document : Courrier association ADDVC.pdf, page 1 sur 6



Association du **D**éveloppement **D**urable
de la Vallée du Curé.
Régie par la loi du 1 juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.
n°W173002607 2008 modif : 2015

St Sauveur le 2 juillet 2021

Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Notre association, tenue informée de l'enquête publique ,que vous menez ,tient à vous présenter ses observations sur le projet de Saint Sauveur d'Aunis.

St Sauveur d'Aunis est en zone handicap spécifique Art20
Paysage : Plaines de champ ouverts.

Espaces du littoral, de la mer et des marais.

13% de la surface communal est en ZNIEFF de type 1

16% en ZNIEFF de type 2

ZICO 18% de la surface

La commune est signataire de la charte 2014-2026 du Parc Naturel Régional marais Poitevin
Natura 2000.

Le schéma éolien du PNR du 1/04/2019 met en vigilance exclusif la zone de protection spéciale au sud-ouest de Saint Sauveur d'Aunis (L511-1 code de l'environnement).

Le projet d'Arrêté de Protection(25/06/2020) de biotope et des habitats naturels(APPB), St Sauveur d'Aunis est concerné par 217,59 ha.loi n°2012-1460 du 27/12.

Il n'apparaît pas dans les aires d'études du promoteur au sein RNN,RNR.(Réserve Natuelle Nationale et Régionale).

Les différents inventaires menés depuis 2003 sur ce territoire , ont montré la richesse du site.
Avec 126 espèces protégées au niveau national ou régional .

Présentes : 101 oiseaux, 9 amphibiens, 7 mammifères, 3 reptiles, 2 plantes, 1 lepidoptère, 1 coléoptère et un poisson (lettre DDTM référence MF-B-20-327)

La rosalie des alpes ,des individus ont pu être observés à Rioux.

Le projet de huit éoliennes industrielles est incompatible avec Natura 2000 et la Charte PNR et le PLUIh

L'ensemble de ZPS et de ZSC forme le réseau Natura 2000 qui dans la directive habitat contribue à la pierre angulaire de la politique de l'environnement de l'union européenne.

Directive habitat 21/05/1992 et aussi la loi de la nature 1976-1993 et 9/08/2016.

Le projet est enclavé entre des zones ZNIEFF de type 1 et 2. **Un bouchon** entre la forêt de Benon, les plaines et les zones sensibles et protégées de St Sauveur , Nuaillé d'Aunis, Gue d'Alléré.

Les communes de Anais ,Angliers ,Saint Sauveur d'Aunis et Nuaillé d'Aunis correspondent à une entité du marais mouillé, c'est à dire un bas-marais inondable par crue ou par engorgement en période pluvieuse. Avec les trois éoliennes de Longèves , il est constaté , dès la nuit tombée, que les phares clignotants reflètent dans les étendues d'eau et perturbe les oiseaux nocturnes.

Il convient donc d'éviter d'implanter des éoliennes dans ces périmètres.
(étude doc éoliennes et biodiversité ,synthèse des connaissances sur les impacts, par Simon P.Gautier en association avec la LPO, ONCFS(office national chasse pêche)
Ce parc n'a pas sa place à Saint Sauveur d'Aunis. Ce projet est un désastre écologique et un massacre paysager.

Organisation des implantations

Une éolienne à une distance de 850 mètres et deux à 900 mètres de l'hameau de RIOUX ,qui occuperont toute la ligne de crête (22 mètres d'altitude) dont deux à 820 mètres de la ZNIEFF de Type 1 .La mortalité directe dû aux éoliens est au moins 2 fois plus importante à proximité des zones de protection ZPS-ZNIEFF.

Plusieurs études sérieuses montrent que le dérangement pour la nidification peut atteindre 400 à 500 mètres autour d'un parc éolien(LPO, ADEM) et pour certaines espèces à 800 et 1000m.
Le parc amputera environ 33 ha de zone protégée pour son installation.

Trois autres , groupées sur une zone à 22 ,27 mètres d'altitude surplomberont le village à plus de 200mètres de hauteur et à 1350 mètres de son église du début X iem siècle, classée.Comme celle des Moindreux, pourtant situé à 2500 mètres (Photo 1)

Une éolienne à 250 mètres de la Chapelle ,Notre Dame des champs 1854. Edifiée à la suite d'un vœu prononcé par la population frappée par le choléra et le phyloxera qui détruit les vignes.
Le parc va impacter l'abbaye de la Grace Dieu, qui fût fondée par Guillaume X du poitou qui fit don aux cisterciens en 1136. Monument classé.

A 730 mètres des premières habitations.

Des effets avec des graves problèmes pour la santé, bruits lancinant ,privation du sommeil.
Une liste des symptômes qui interviennent après leur mise en fonctionnement (étude publiée en 2009 ,médecin américain de l'université de PRINCETON)
Risque **d'effets tromboscopique** surtout l'hiver le soleil se couchant plus tôt et beaucoup plus bas à l'horison, parc situé au sud sud ouest d'un **lotissement et en face de l' HEPAD** (photo2)

Le groupement de 5 éoliennes dans un périmètre de 1200x750 mètres ,ameneront des vues marqués, ne favorisant pas du tout une insertion dans le paysage, au contraire une agression visuelle importante. Une incohérence avec l'implantation des parcs existants au nord le parc des Moindreux et de Longèves séparés de 5 km

La hauteur des éoliennes (180 mètres) nettement supérieure à la hauteur des points hauts présents alentour. E1-192m,E2-196m,E3-202m, E4-205m,E5-194m, E6-202m, E7-203m, E8-194m
La commune se verra prise en étau par deux parcs éoliens avec celui du côté de St Jean de Liversay qui va être agrandi de 3 machines à l'ouest de Normandie.
Ce gigantisme sera dommageable aux paysage,à la faune et aussi pour la santé.(photo4)

L'indice d'occupation de l'horizon ,c'est à dire le cumul des angles occupés par le projet en cours et ceux en fonctionnement est ici dans un rayon de 6 km à 158°.